

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 392

16 mars 2007

### SOMMAIRE

Bac Management .....	18814	Lodge Aventure Investments .....	18792
Business Center Steinsel B.C.S. S.A. ....	18816	MG Immobilier S.A. ....	18813
Ceratos Finance S.A. ....	18783	MX International S.à.r.l. ....	18780
Chris Hairdressing, S.à r.l. ....	18813	Nansen S.à r.l. ....	18775
Cohab s.à r.l. ....	18813	Nouvelle Technique S.à r.l. ....	18777
Cohab s.à r.l. ....	18813	Rhodialux S.A. ....	18802
Cohab s.à r.l. ....	18813	Rollimmo S.A. ....	18812
Columbus Luxembourg Six S. à r.l. ....	18785	Rollinger Henri et Fils Exploitation S.A. .....	18815
Columbus Luxembourg Two S.à r.l. ....	18803	Rollinger Walfer S.A. ....	18815
Conter-Lehners S.à.r.l. ....	18816	Senioren aus dem Kiischtendall A.s.b.l. ...	18778
Cristim S.A. ....	18771	Sepro Shipping, S.à r.l. ....	18782
DB Equity S.à r.l. ....	18776	Shell Finance Luxembourg ....	18774
Dematic Holding S.à.r.l. ....	18774	Silver Hook Invest S.A. ....	18814
Dental Innovations .....	18777	Société Immobilière Le Domicile S.A. ...	18815
EECF Istra S.à r.l. ....	18779	Société Internationale d'Alimentation ...	18781
Extel International .....	18784	Sonic S.A. ....	18770
Ferroknepper Buderus S.A. ....	18783	Thiel Logistik A.G. ....	18775
Finabelia Europe S.A. ....	18783	Valve Luxco S.à r.l. ....	18776
HVB Structured Invest S.A. ....	18815	VSS YBR (LH3) S.à r.l. ....	18811
I.B.C.C. ....	18814	Yanuda S.à r.l. ....	18815
Linane S.à r.l. ....	18772		

**Sonic S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 73.122.

L'an deux mille six, le huit décembre.

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SONIC S.A., avec siège social à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 15 décembre 1999, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 116 du 3 février 2000, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 73.122, au capital social de sept cent quarante-quatre mille euros (EUR 744.000,-), représenté par sept mille quatre cent quarante (7.440) actions de cent euros (EUR 100,-) chacune.

L'assemblée est présidée par Madame Laurence Mostade, employée privée, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey,

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Salette Rocha, employée privée, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

L'assemblée élit comme scrutatrice Mademoiselle Patricia Ceccotti, employée privée, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

Le bureau ainsi constitué, la Présidente expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I.- Que la présente assemblée a pour

*Ordre du jour:*

1. Décision de prononcer la dissolution de la société.
2. Décision de procéder à la mise en liquidation de la société.
3. Décharge à donner au Conseil d'Administration et au Commissaire aux Comptes pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2006 jusqu'à la date de la mise en liquidation.
4. Désignation d'un ou de plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs.

II.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a été convoquée par des publications contenant l'ordre du jour, insérées au:

- «Journal» du 4 novembre 2006 et du 21 novembre 2006,
- «Tageblatt» du 4 novembre 2006 et du 21 novembre 2006,
- Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 2066 du 4 novembre 2006 et numéro 2176 du 21 novembre 2006.

Les numéros justificatifs de ces publications sont déposés au bureau de l'assemblée.

III.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, signée et paraphée par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

IV.- Qu'il résulte de ladite liste de présence, que sur les sept mille quatre cent quarante (7.440) actions représentant l'intégralité du capital social, deux (2) actions sont présentes ou représentées à la présente assemblée.

V.- Qu'une première assemblée, régulièrement convoquée, s'est réunie le 13 octobre 2006 pour délibérer sur le même ordre du jour que celui soumis à la présente assemblée, mais que cette dernière assemblée n'était pas régulièrement constituée pour défaut du quorum de présence requis par la loi, comme cela résulte plus amplement du procès-verbal, dressé à cette occasion par le notaire instrumentant, lequel procès-verbal a été enregistré à Luxembourg, le 16 octobre 2006, volume 29CS, folio 96, case 12.

VI.- Qu'il résulte de ce qui précède que la présente assemblée en tant que deuxième assemblée est régulièrement constituée, aucun quorum de présence n'étant requis, et peut en conséquence délibérer et décider valablement sur les points portés à l'ordre du jour lui soumis.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend unanimement les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide la dissolution de la société anonyme SONIC S.A.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide la mise en liquidation de la société anonyme SONIC S.A.

### Troisième résolution

L'assemblée générale décide de donner décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes en fonction, pour l'exercice de leurs mandats allant du 1<sup>er</sup> janvier 2006 jusqu'à la date de la présente assemblée générale extraordinaire.

### Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de nommer liquidateur:

FIN-CONTROLE S.A., société anonyme, ayant son siège social à L-1946 Luxembourg, 26, rue Louvigny.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé avec le notaire la présente minute.

Signé: L. Mostade, S. Rocha, P. Ceccotti, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2006, vol. 30CS, fol. 78, case 1. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 2006.

E. Schlessler.

Référence de publication: 2007017472/227/81.

(070010297) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2007.

### **Cristim S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6790 Grevenmacher, 7, rue des Tanneurs.

R.C.S. Luxembourg B 39.655.

#### *Auszug aus dem Protokoll der Hauptversammlung der Aktionäre ausserordentlich gehalten am 6. Dezember 2006*

Die Hauptversammlung der Aktionäre, ausserordentlich gehalten am 6. Dezember 2006, hat folgende Beschlüsse gefasst:

Die Generalversammlung nimmt den Rücktritt von Herr Reinhard Schulz und ernennt Herr Jörg Hausmann, wohnhaft in L-6790 Grevenmacher, 7, rue des Tanneurs, geboren am 22. Juli 1970 in Birkenfeld (Deutschland), als Rechnungsprüfer, bis zur jährlichen Generalversammlung von 2011.

Die Generalversammlung beschliesst das Mandat von Herr Christian Schäfer, Verwalter, geboren am 23. September 1982 in Höxter (Deutschland), wohnhaft in D-47929 Grefrath, 43A, Johann-Fruhen-Strasse, als Verwaltungsratsmitglied bis zur Generalversammlung von 2011 zu verlängern.

Die Generalversammlung beschliesst die folgenden Personen, als Verwaltungsratsmitglieder zu ernennen, bis zur jährlichen Generalversammlung von 2011:

- Herr Albert Schäfer, Verwalter, geboren am 11. April 1925 in Telgte (Deutschland), wohnhaft in L-6790 Grevenmacher, 7, rue des Tanneurs.

- Herr Georg Schäfer, Verwalter, geboren am 4. Januar 1957 in Willich (Deutschland), wohnhaft in D-47929 Grefrath, 43A, Johann-Fruhen-Strasse.

Für gleichlautende Ausfertigung, auf Begehrt erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 17. Januar 2007.

Für CRISTIM S.A.

Unterschrift

Référence de publication: 2007017616/5710/29.

Enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 2007, réf. LSO-CA07109. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070010431) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2007.

**Linane S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 120.296.

In the year two thousand six, on the fourteenth day of December.

Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

IBERSUIZAS CAPITAL FUND II LP, with registered office at Alexander House, Victoria Road, 13-15, GY1 3ZD Guernsey, The Channel Islands, registered in the United Kingdom Companies House under the number LP 10773, here represented by Mr. Jorrit Cromptvoets, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given on December 11, 2006.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

- that, it is the sole actual shareholder of LINANE, S.à r.l., a société à responsabilité limitée unipersonnelle, incorporated by a notarial deed on September 19, 2006, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, number 2174 of November 21, 2006;

- that, the sole shareholder has taken the following resolutions:

*First resolution*

The sole shareholder decides to increase the subscribed capital by an amount of nine hundred eighty-four thousand euro (984,000.- EUR) to bring it from its present amount of twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR) to the amount of nine hundred ninety-six thousand five hundred euro (996,500.- EUR) by the issuance of thirty-nine thousand three hundred sixty (39,360) new shares with a par value of twenty-five euro (25.- EUR) each, having the same rights and obligations as the existing shares.

*Subscription - Payment*

The sole shareholder, represented as stated hereabove, declares to subscribe to the thirty-nine thousand three hundred sixty (39,360) new shares and to have them fully paid up by contribution in kind of a certain, liquid and immediately payable claim held by it against LINANE, S.à r.l. of an amount of nine hundred eighty-four thousand euro (984,000.- EUR).

The existence and the value of the said claim has been certified to the undersigned notary by a certificate issued by the management of LINANE, S.à r.l. to which an interim balance sheet as per 11 December 2006 is attached.

Such certificate, after signature *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

*Second resolution*

The sole shareholder decides to amend the first paragraph of article 6 of the articles of incorporation, which will henceforth have the following wording:

« **Art. 6. Paragraph 1.** The Company's corporate capital is fixed at nine hundred ninety-six thousand five hundred euro (996,500.- EUR) represented by thirty-nine thousand eight hundred sixty (39,860) shares with a par value of twenty-five euro (25.- EUR) each, all subscribed and fully paid-up.»

There being no further business, the meeting is terminated.

*Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately twelve thousand euro (12,000.- EUR).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present original deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le quatorze décembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

IBERSUIZAS CAPITAL FUND II LP, une société ayant son siège social à Alexander House, Victoria Road, 13-15, GY1 3ZD Guernsey, The Channel Islands, inscrite au registre du Royaume Unis (the United Kingdom Companies House) sous le numéro LP 10773,

ici représentée par Monsieur Jorrit Cromptvoets, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'une procuration datée du 11 décembre 2006.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle, représentée comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'elle est la seule et unique associée de la société LINANE, S.à r.l., une société à responsabilité limitée unipersonnelle, constituée suivant acte notarié du 19 septembre 2006, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 2174 du 21 novembre 2006.

- Qu'elle a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'associé unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de neuf cent quatre-vingt-quatre mille euros (984.000,- EUR) pour porter son montant actuel de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) à neuf cent quatre-vingt-seize mille cinq cents euros (996.500,- EUR) par l'émission de trente-neuf mille trois cent soixante (39.360) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

#### *Souscription - Libération*

L'associé unique déclare souscrire trente neuf mille trois cent soixante (39.360) parts sociales nouvelles et les libérer moyennant apport en nature d'une créance certaine, liquide et exigible détenue par lui-même contre LINANE, S.à r.l. d'un montant de neuf cent quatre-vingt-quatre mille euros (984.000,- EUR).

L'existence et la valeur de la dite créance a été certifiée au notaire instrumentant au moyen d'un certificat issu par la gérance de LINANE, S.à r.l., auquel un bilan intérimaire en date du 11 décembre 2006 est annexé.

Ce certificat, après signature ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

#### *Deuxième résolution*

L'associé unique déclare modifier le premier alinéa de l'article 6 des statuts comme suit:

« **Art. 6. Alinéa 1<sup>er</sup>**. Le capital social est fixé à neuf cent quatre-vingt-seize mille cinq cents euros (996.500,- EUR) représenté par trente neuf mille huit cent soixante (39.860) parts sociales d'une valeur nominale de vingt cinq euros (25,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

Plus rien n'étant fixé à l'ordre du jour, l'assemblée est levée.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ douze mille euros (12.000,- EUR).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. Cromptvoets, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2006, vol. 156S, fol. 72, case 2. — Reçu 9.840 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 janvier 2007.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2007017480/220/100.

(070010300) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2007.

**Shell Finance Luxembourg, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8069 Bertrange, 7, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 79.812.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 24 mai 2006*

L'Assemblée Générale réélit en qualité de Gérants pour un terme d'un an expirant à l'issue de l'Assemblée Générale statutaire de 2007, Mesdames Valérie Brandt et Laurence Macors et Messieurs Patrick Debaere, Patrick Ellingsworth et Frédéric Marret.

L'Assemblée Générale décide de renouveler pour un terme d'un an, le mandat du Réviseur, la S.à.r.l. PricewaterhouseCoopers Luxembourg, dont le siège social est situé à 1471 Luxembourg, route d'Esch, 400.

*Extrait du procès-verbal du Conseil de Gérance du 24 mai 2006*

Le Conseil de Gérance décide, pour autant qu'il soit réélu en qualité de Gérant, de nommer Monsieur Patrick Debaere, né le 30 mars 1964 à Anvers et résidant en Belgique, à 1850 Grimbergen, Schildpadstraat 12, Président du Conseil de Gérance et de lui confier la gestion journalière de la Société.

*Extrait des résolutions de l'associé unique adoptées le 31 août 2006*

*Première résolution*

L'associé unique accepte la démission au 30 juin 2006 de Monsieur Patrick Ellingsworth né le 4 avril 1948 au Minnesota (Etats-Unis) et dont l'adresse professionnelle est Shell Centre, 2 York Road, SEI 7NA Londres, Royaume-Uni, en sa qualité de Gérant.

*Deuxième résolution*

L'associé unique accepte la démission en sa qualité de Gérante de Madame Valérie Brandt, née à Bastogne (Belgique) le 24 décembre 1970 et résidant en Belgique, 6700 Waltzing (Arlon), rue du Pannebourg 61, avec effet au 31 août 2006.

*Troisième résolution*

L'associé unique décide de nommer en qualité de Gérante Madame Julia Goodswen, Corporate Structuring Tax Manager, née à Chiswick (Royaume-Uni) le 25 septembre 1960 et dont l'adresse professionnelle est Shell Centre, York Road à SEI 7NA Londres, Royaume-Uni, à la date du 31 août 2006 et pour un terme s'achevant à l'Assemblée Générale annuelle de 2007.

*Quatrième résolution*

L'associé unique décide de ramener le nombre de Gérants de cinq (5) à quatre (4).

P. Debaere

*Président du Conseil de Gérance et Gérant en charge de la gestion journalière*

Référence de publication: 2007017716/1622/36.

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2007, réf. LSO-CA01628. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070010304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2007.

**Dematic Holding S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 10.000.000,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue John F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 112.618.

*Extrait des décisions prises par l'associé unique en date du 15 décembre 2006*

1) Le nombre de gérants a été augmenté de 2 à 3.

2) Monsieur Christophe Cahuzac, employé privé, né le 26 octobre 1972 à Saint-Mard (Belgique), résidant professionnellement à L-1855 Luxembourg, 46a, avenue John F. Kennedy, et Monsieur Pascal Leclerc, employé privé, né le 4 décembre 1966 à Longwy (France), résidant professionnellement à L-1855 Luxembourg, 46a, avenue John F. Kennedy, ont été nommés gérants pour une durée indéterminée (en remplacement de Monsieur Godfrey Abel, gérant, démissionnaire).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007017727/1649/19.

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2007, réf. LSO-CA06094. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070010215) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2007.

**Nansen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: SEK 360.974.892,02.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue John F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 110.899.

x

*Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 18 décembre 2006*

1) le nombre de gérants de classe B a été augmenté de 1 à 2.

2) Monsieur Christophe Cahuzac, employé privé, né le 26 octobre 1972 à Saint-Mard (Belgique), résidant professionnellement à L-1855 Luxembourg, 46a, avenue John F. Kennedy, et Monsieur Pascal Leclerc, employé privé, né le 4 décembre 1966 à Longwy (France), résidant professionnellement à L-1855 Luxembourg, 46a, avenue John F. Kennedy, ont été nommés gérant B jusqu'à l'issue de l'assemblée générale approuvant les comptes au 31 avril 2007 (en remplacement de Monsieur Godfrey Abel, gérant B, démissionnaire).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour NANSEN S.à r.l.*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2007017720/1649/22.

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2007, réf. LSO-CA06102. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070010259) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2007.

**Thiel Logistik A.G., Société Anonyme.**

Siège social: L-6776 Grevenmacher, 5, an de Längten.

R.C.S. Luxembourg B 40.890.

Aus dem Protokoll des Verwaltungsrats vom 18. Dezember 2006 geht Folgendes hervor:

01. Der Verwaltungsrat beschließt, die Bevollmächtigung von Herrn Gerd Lichtenberger, geboren am 21. Juni 1972, für den Bereich «Corporate Controlling» mit Wirkung zum 7. Dezember 2006 zu widerrufen.

02. Der Verwaltungsrat beschließt, die Herren Peer Brauer, geboren am 13. Mars 1972 und Sebastian Esser, geboren am 13. April 1974, geschäftsansässig in D-63741 Aschaffenburg, Weichertstr. 2 a, mit Wirkung vom 1. Dezember 2006 zu Bevollmächtigten für den Bereich «Corporate Controlling» zu bestellen.

Die Herren Brauer und Esser vertreten die Gesellschaft im Bereich «Corporate Controlling» wie folgt:

- bei Geschäften, welche einen Wert von 5.000,- (fünftausend) EUR im Einzelfall nicht übersteigen, vertreten die Herren Brauer und Esser die Gesellschaft jeweils alleine;

- bei Geschäften, welche einen Wert von 5.000,- (fünftausend) EUR im Einzelfall übersteigen, jedoch einen Wert von 20.000,- (zwanzigtausend) EUR im Einzelfall nicht übersteigen, vertreten die Herren Brauer und Esser die Gesellschaft gemeinsam oder alleine mit einem weiteren für einen Bereich Bevollmächtigten der Gesellschaft;

- bei Geschäften, welche einen Wert von 5.000,- (fünftausend) EUR im Einzelfall übersteigen, jedoch einen Wert von 100.000,- (hunderttausend) EUR nicht übersteigen, vertreten die Herren Brauer und Esser die Gesellschaft jeweils gemeinsam mit einem Mitglied des Executive Committee;

- darüber hinaus wird die Gesellschaft, außer bei Verpflichtungen, die mit Entscheidungen grundsätzlicher Art zusammenhängen oder bei Transaktionen bei denen die Gesellschaft eine Verpflichtung von mehr als 20.000.000,- (zwanzig Millionen) EUR eingeht, im Bereich «Corporate Controlling» rechtskräftig von zwei Mitgliedern des Executive Committee vertreten.

Auszug aus dem Protokoll des Verwaltungsrats zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, 9. Januar 2007.

C. Optiz  
Rechtsanwalt

Référence de publication: 2007017775/1668/33.

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2007, réf. LSO-CA05704. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070009820) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2007.

---

**Valve Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 3.285.950,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue John F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 105.334.

—  
*Extrait des décisions prises par les associés en date du 27 novembre 2006*

1) le nombre de gérants de classe B a été augmenté de 1 à 2.

2) Monsieur Christophe Cahuzac, employé privé, né le 26 octobre 1972 à Saint-Mard (Belgique), résidant professionnellement à L-1855 Luxembourg, 46a, avenue John F. Kennedy, et Monsieur Pascal Leclerc, employé privé, né le 4 décembre 1966 à Longwy (France), résidant professionnellement à L-1855 Luxembourg, 46a, avenue John F. Kennedy, ont été nommés gérant B jusqu'à l'issue de l'assemblée générale approuvant les comptes au 31 décembre 2009 (en remplacement de Monsieur Godfrey Abel, gérant B, démissionnaire).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour VALVE LUXCO S.à r.l.*

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2007017723/1649/21.

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2007, réf. LSO-CA06080. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070010254) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2007.

---

**DB Equity S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 5.346.000.000,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 111.380.

—  
Gemäß notarieller Urkunde vom 14. Dezember 2006, aufgenommen durch Maître Gérard Lecuit, Notar mit Amtssitz in Luxemburg, hat die DEUTSCHE BANK AG, eine nach dem Recht der Bundesrepublik Deutschland gegründete Aktiengesellschaft mit Sitz in Taunusanlage 12, D-60325 Frankfurt am Main, Deutschland, eingetragen im Handelsregister des Amtsgerichts Frankfurt am Main unter HRB 30000, alle ihre sechs Millionen sechshunderttausend (6.600.000) Gesellschaftsanteile an der DB EQUITY S.à r.l., die das gesamte Stammkapital der DB EQUITY S.à r.l. vertreten, eingebracht in die DB VALOREN S.à r.l., eine nach Luxemburger Recht gegründete Gesellschaft mit beschränkter Haftung, mit Gesellschaftssitz in 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Großherzogtum Luxemburg, und einem Stammkapital in Höhe von EUR 1.020.500.000,-, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter Nummer B 111.379.

Demnach werden die insgesamt sechs Millionen sechshunderttausend (6.600.000) Gesellschaftsanteile an der DB EQUITY S.à r.l. allesamt von der DB VALOREN S.à r.l. gehalten.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Für die DB EQUITY, S.à r.l.*

Unterschrift

Référence de publication: 2007017737/267/23.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2007, réf. LSO-CA02532. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070009780) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2007.

---



**Nouvelle Technique S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3396 Roeser, 23, rue de l'Alzette.

R.C.S. Luxembourg B 53.169.

—  
*Assemblée générale extraordinaire le 27 février 2006*

L'an deux mille six, le 27 février.

Ont comparu:

1) Monsieur Daniel Medinger, employé privé, né à Pétange le 5 janvier 1979, demeurant à L-3396 Roeser, 23, rue de l'Alzette,

2) Madame Pauline Fischer, sans profession, née à Trèves (Allemagne), le 28 juin 1934, Demeurant à L-3396 Roeser, 23, rue de l'Alzette.

Lesquels comparants agissant en leur qualité de seuls associés de la société à responsabilité limitée NOUVELLE TECHNIQUE S.à r.l. avec siège social à L-3396 Roeser 23, rue de l'Alzette, inscrit au RCS Luxembourg sous le numéro B 53.196, constituée par acte suivant acte reçu par le notaire M<sup>e</sup> Alex Weber de résidence à Bascharage le 24 novembre 1995 publié au Mémorial C No 75 du 13 février 1996, et modifiée suivant acte reçu du notaire instrumentais en date du 2 février 1999, publié au Mémorial C, numéro 320 du 6 mai 1999, le capital social ayant été converti en euros suivant acte sous seing privé en date du 24 décembre 2001, publié au Mémorial C, numéro 567 du 11 avril 2002.

Se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris la résolution suivante:

*1<sup>ère</sup> résolution*

L'assemblée accepte la démission avec effet immédiat de Monsieur Volker Birk, né le 8 décembre 1967 à Trèves, demeurant Meierstrasse No 12 D-54294 Trier, de ses fonctions de gérant technique de la société.

*2<sup>ème</sup> résolution*

L'assemblée décide que la société sera valablement engagée jusqu'au montant de 1.250,00 EUR par la signature individuelle du gérant administratif, Monsieur Daniel Medinger, né le 5 janvier 1979 à Pétange, demeurant à L-3396 Roeser, 23, rue de l'Alzette.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Luxembourg, le 27 février 2006.

Signatures.

Référence de publication: 2007018148/6171/32.

Enregistré à Luxembourg, le 27 février 2006, réf. LSO-BN05848. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060138473) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2006.

**Dental Innovations, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 109.442.

—  
EXTRAIT

Le siège social de la société de droit belge DENTAL INNOVATIONS BVBA, actionnaire unique de DENTAL INNOVATIONS, est établi à dater du 1<sup>er</sup> septembre 2006 à B-2000 Antwerpen, Henri Van Heurckstraat 15.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 2007.

Pour DENTAL INNOVATIONS

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007017747/1005/18.

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2007, réf. LSO-CA05328. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070009784) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2007.

## Senioren aus dem Kiischtendall A.s.b.l., Association sans but lucratif.

Siège social: L-5460 Trintingen, Centre Culturel et Sportif.

R.C.S. Luxembourg F 6.852.

### STATUTEN

#### Kapitel I- Name, Sitz und Dauer

**Art. 1. Name und Rechtsform.** Die Vereinigung trägt den Namen SENIOREN AUS DEM KIISCHTENDALL A.s.b.l. und ist eine Vereinigung ohne Gewinnzweck gemäss dem abgeänderten Gesetz vom 21. April 1928.

**Art. 2. Sitz.** Die Vereinigung hat ihren Sitz im Centre Culturel et Sportif in L-5460 Trintingen.

**Art. 3. Dauer.** Die Dauer der Vereinigung ist unbegrenzt.

#### Kapitel II- Zweck und Gegenstand

**Art. 4. Zweck und Gegenstand.** Zweck der Vereinigung ist eine Gemeinschaft aller Senioren und Seniorinnen aus der Gemeinde Waldbredimus und Umgebung, unabhängig von Alter, Geschlecht, Herkunft oder Religion. Die Aktivitäten des Vereins haben weder politische noch konfessionelle Tendenzen. Gegenstand der Vereinigung ist, ihren Mitgliedern durch regelmässige Zusammenkünfte Gelegenheit zu geben zu gemüthlichem Beisammensein, ihnen nach Möglichkeit Beistand zu gewähren und durch Freundschaft und Respekt sich gegenseitig die Tage des Alters leichter zu machen.

#### Kapitel III- Mitgliedschaft

**Art. 5. Mitgliedschaft.** Die Vereinigung besteht aus effektiven Mitgliedern. Die Mindestmitgliedszahl ist 10 (zehn). Mitglied kann jeder werden der den jährlichen Beitrag bezahlt und den gegenwärtigen Statuten zustimmt. Die Mitgliedschaft ist Personen gebunden. Die Ehrenmitgliedschaft kann vom Vorstand an Personen verliehen werden, welche der Vereinigung hervorragende Dienste geleistet haben.

**Art. 6. Austritt und Ausschluss.** Die Mitgliedschaft erlischt bei freiwilligem Austritt, Tod oder Ausschluss. Der Ausschluss wird gemäss den im Gesetz vom 21. April 1928 aufgestellten Regeln abgewickelt.

#### Kapitel IV- Verwaltungsrat

**Art. 7. Zusammensetzung.** Die Vereinigung wird durch einen Verwaltungsrat von mindestens 5 (fünf) Mitgliedern geleitet. (Präsident, Vizepräsident, Sekretär, Kassierer und Beisitzende) Kandidaturerklärungen sind mündlich oder schriftlich mindestens 24 (vierundzwanzig) Stunden vor Beginn der Generalversammlung beim Präsidenten einzureichen. Voraussetzung für die Anstrengung einer Mitgliedschaft im Verwaltungsrat ist eine Vereinsmitgliedschaft von mindestens 6 (sechs) Monaten. Bei Stimmgleichheit erfolgt eine Stichwahl. Bei nochmaliger Stimmgleichheit gilt der Ältere als gewählt. Die Verwaltungsratsmitglieder werden von der Generalversammlung gewählt. Die Mitglieder sind auf 3 (drei) Jahre gewählt. Ab dem dritten Gründungsjahr ist ein Drittel der Mitglieder welche durch das Los bestimmt werden austretend. Diese sind wieder wählbar und gehören dem Verwaltungsrat wieder für drei Jahre an. Präsident und Vizepräsident sind nie im gleichen Jahr austretend. Die Zahl der Mitglieder ist auf 7 (sieben) begrenzt. Ein Mitglied des Verwaltungsrats, welches unentschuldigt in drei aufeinander folgenden Sitzungen während eines Geschäftsjahres fehlt, gilt als austretend.

**Art. 8. Befugnisse und Bevollmächtigung.** Dem Verwaltungsrat obliegen die Geschäftsführung und die Vertretung der Vereinigung bei Gericht. Alles was nicht ausdrücklich der Generalversammlung durch die Satzung oder das Gesetz vorbehalten ist, fällt unter sie Zuständigkeit des Verwaltungsrates. Für alle Handlungen genügen zur gültigen Vertretung des Vereines Dritten gegenüber die Unterschrift des Präsidenten oder seines beauftragten Stellvertreters.

**Art. 9. Einberufung.** Der Verwaltungsrat tritt auf Einladung des Präsidenten oder mindestens zwei der Verwaltungsratsmitglieder, mindestens viermal im Jahr zusammen. Er ist beschlussfähig, wenn die Mehrheit der Mitglieder anwesend ist. Die Entscheidungen werden mit einer 2/3 Mehrheit getroffen, wobei die Stimme des Präsidenten oder seines Stellvertreters bei Stimmgleichheit ausschlaggebend ist. Die Entscheidungen werden in einem besonderen Register schriftlich festgehalten und dieses jeweils vom Präsidenten und dem Sekretär unterzeichnet.

#### Kapitel V- Generalversammlung

**Art. 10. Befugnisse.** Die Art. 4, 7 und 8 des Gesetzes vom 21. April 1928 regeln die Befugnisse der Generalversammlung. Der Generalversammlung sind vorbehalten:

- a) die Änderung der Statuten
- b) die Wahl des Verwaltungsrats.
- c) die Wahl zweier Kassenrevisoren
- d) die Auflösung der Vereinigung

Jede Generalversammlung, die Statuten gemäss einberufen ist, ist beschlussfähig, welches auch immer die Zahl der anwesenden Mitglieder ist

**Art. 11. Einberufung.** Die Generalversammlung findet jedes Jahr vor dem 31. März statt. Eine ausserordentliche Generalversammlung kann so oft einberufen werden wie erforderlich, sei es auf Beschluss des Verwaltungsrats oder auf schriftliche Anfrage von mindestens einem Fünftel der Mitglieder. Die Einladungen zu den Generalversammlungen, welche eine Tagesordnung enthalten, geschehen auf Betreiben des Vorstandes durch schriftliche Mitteilung oder durch die Presse mindestens fünf Tage vor dem Versammlungstermin.

**Art. 12. Vorsitz.** Die Generalversammlung wird vom Präsidenten des Verwaltungsrats und in dessen Abwesenheit von seinen Stellvertreter geleitet.

**Art. 13. Beschlussfassung.** In der Generalversammlung hat jedes anwesende Mitglied eine Stimme. Die Beratungen werden durch Art. 7 und 8 des Gesetzes geregelt, besonders was die Abänderung der Statuten betrifft. Im Falle von Stimmengleichheit entscheidet die Stimme des Präsidenten oder dessen Stellvertreter.

Jeder Antrag der von einem Zwanzigstel der Mitglieder unterschrieben wird, muss auf die Tagesordnung gesetzt werden. Die Beschlüsse der Generalversammlung werden im vorgenannten Register (Art. 9) vom Sekretär eingetragen. Alle Mitglieder haben das Recht dieses Register einzusehen.

### Kapitel VI- Rechnungswesen

**Art. 14. Geschäftsjahr.** Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember, mit Ausnahme des ersten Geschäftsjahres, das am Gründungstag beginnt und am 31. Dezember des nächsten Jahres endet.

**Art. 15. Jahresbeitrag.** Für das erste Jahr ist der Jahresbeitrag auf EUR 6,- (sechs) pro Person festgesetzt, In den folgenden Jahren wird der Beitrag auf Vorschlag des Verwaltungsrats durch die Generalversammlung festgelegt darf aber 20,- Euro (zwanzig) nicht übersteigen.

**Art. 16. Finanzmittel.** Die Finanzmittel des Vereins setzen sich zusammen aus den Jahresbeiträgen der Mitglieder, aus Spenden, aus staatlichen oder kommunalen Beihilfen und Erträgen aus Veranstaltungen vielfältiger Art.

**Art. 17. Jahresabschluss, Jahresbericht.** Die Kassen und Jahresberichte werden vom Verwaltungsrat erstellt und jährlich der Generalversammlung unterbreitet. Auf Vorschlag der Kassenrevisoren nimmt die Generalversammlung den Kassenbericht an und erteilt dem Kassierer Entlastung.

**Art. 18. Auflösung.** Die Auflösung des Vereins wird durch Art. 18 bis 25 des Gesetzes vom 21. April 1928 geregelt. Im Falle einer freiwilligen oder gerichtlichen Auflösung des Vereins wird das verbleibende Vermögen dem Sozialamt der Gemeinde Waldbredimus übertragen

**Art. 19. Gründungsmitglieder.** Gründungsmitglieder am 7. September 2006 (in alphabetischer Reihenfolge):

Astrid Federspiel-Zimmer, 12, Réimerwee, L-5465 Waldbredimus

Lily Kieffer-Schleck, 19, rue Principale, L-5465 Waldbredimus

Eugénie Kintzelé, 1, am Gaassefeld, L-5423 Ersange

Suzette Moes-Thein, 12, rue de l'Eglise L-5423 Ersange

René Weniger, 1, rue de Moutfort, L-5423 Ersange

Signatures.

Référence de publication: 2007018304/6824/92.

Enregistré à Luxembourg, le 13 septembre 2006, réf. LSO-BU03105. - Reçu 243 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060132446) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2006.

**EECF Istra S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 112.550.

Nous vous prions de bien vouloir actualiser vos fichiers en modifiant le nom de l'Associé, comme suit:

EECF ARENA S.à r.l., 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 2007.

EECF ISTRAS à r.l.

M. Bogers

Gérant

Référence de publication: 2007017770/1084/17.

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2007, réf. LSO-CA05057. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070009802) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2007.

**MX International S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 450.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 116.384.

En date du 30 août 2006, INDUSTRI KAPITAL 2004 LIMITED PARTNERSHIP I a cédé 1.607 parts détenues dans la société MX INTERNATIONAL S.à r.l. à ESP II CONDUIT L.P., avec siège social au 1, George Street, Edinburgh EH2 2LL.

En date du 30 août 2006, INDUSTRI KAPITAL 2004 LIMITED PARTNERSHIP II a cédé 1.939 parts détenues dans la société MX INTERNATIONAL S.à r.l. comme suit:

- 9 parts transférées à ESP II CONDUIT L.P., avec siège social au 1, George Street, Edinburgh EH2 2LL

- 766 parts transférées à PANTHEON EUROPE FUND IV LIMITED, avec siège social à Norfolk House, 31 St James's Square, London SE1Y 4TR, United Kingdom

- 55 parts transférées à PANTHEON EUROPE FUND IV L.P., avec siège social Norfolk House, 31 St James's Square, London SE1Y 4TR, United Kingdom

- 795 parts transférées à PANTHEON EUROPE FUND V «A», L.P., avec siège social Norfolk House, 31 St James's Square, London SE1Y 4TR, United Kingdom

- 314 parts transférées à HARBOURVEST INTERNATIONAL PRIVATE EQUITY PARTNERS V-DIRECT FUND L.P., avec siège social au One Financial Center, 44th Floor, USA-MA02111 Boston.

En date du 30 août 2006, INDUSTRI KAPITAL 2004 LIMITED PARTNERSHIP III a cédé 1.773 parts détenues dans la société MX INTERNATIONAL S.à r.l. comme suit:

- 1.302 parts transférées à HARBOURVEST INTERNATIONAL PRIVATE EQUITY PARTNERS V-DIRECT FUND L.P., avec siège social One Financial Center, 44th Floor, USA-MA02111 Boston

- 471 parts transférées à INTERMEDIATE CAPITAL INVESTMENTS LIMITED, avec siège social au 20 Old Broad Street, London EC2N 1DP, United Kingdom.

En date du 30 août 2006, INDUSTRI KAPITAL 2004 LIMITED PARTNERSHIP IV a cédé 1.145 parts détenues dans la société MX INTERNATIONAL S. à r.l. comme suit:

- 499 parts transférées à INTERMEDIATE CAPITAL INVESTMENTS LIMITED, avec siège social au 20 Old Broad Street, London EC2N 1DP, United Kingdom

- 630 parts transférées à ICG MEZZANINE FUND 2003 N°1 L.P., avec siège social au 20 Old Broad Street, London EC2N 1DP, United Kingdom

- 16 parts transférées à ICG MEZZANINE FUND 2003 N°3 L.P., avec siège social au 20 Old Broad Street, London EC2N 1DP, United Kingdom.

En conséquence, l'actionariat de la société MX INTERNATIONAL S.à r.l., se constitue comme suit:

Associés	Parts sociales
INDUSTRI KAPITAL 2004 LIMITED PARTNERSHIP I . . . . .	2.866
INDUSTRI KAPITAL 2004 LIMITED PARTNERSHIP II . . . . .	3.462
INDUSTRI KAPITAL 2004 LIMITED PARTNERSHIP III . . . . .	3.164
INDUSTRI KAPITAL 2004 LIMITED PARTNERSHIP IV . . . . .	2.044
ESP II CONDUIT L.P. . . . .	1.616
PANTHEON EUROPE FUND IV LIMITED . . . . .	766
PANTHEON EUROPE FUND IV L.P. . . . .	55
PANTHEON EUROPE FUND V «A», L.P. . . . .	795
HARBOURVEST INTERNATIONAL PRIVATE EQUITY PARTNERS V-DIRECT FUND L.P. . . . .	1.616
INTERMEDIATE CAPITAL INVESTMENTS LIMITED . . . . .	970
ICG MEZZANINE FUND 2003 N°1 L.P. . . . .	630
ICG MEZZANINE FUND 2003 N°3 L.P. . . . .	16

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 2006.

Référence de publication: 2007017654/581/53.

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2007, réf. LSO-CA05196. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070010534) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2007.

**Société Internationale d'Alimentation, Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 8.716.

—  
DISSOLUTION

L'an deux mille six, le vingt-deux décembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

ALESSANDRO BRIDGE S.A., Whickam's Cay, Road Town, Tortola (îles vierges britanniques)  
ici représentée par Monsieur Noël Didier, employé privé, 10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,  
en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 15 décembre 2006.

Laquelle procuration, après avoir été signée par le mandataire et le notaire instrumentaire restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Lequel comparant a, par son mandataire, prié le notaire d'acter que:

- La société anonyme SOCIETE INTERNATIONALE D'ALIMENTATION, R.C.S. Luxembourg B N ° 8.716, dénommée ci-après «la Société», fut constituée suivant acte reçu par Maître Carlo Funck, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 21 novembre 1969, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, C n ° 23 du 10 février 1970.

Les statuts de ladite société ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu par des résolutions prises par une assemblée générale extraordinaire tenue sous seing privé, en date du 5 octobre 2001, dont un extrait du procès-verbal a été publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C n ° 593 du 17 avril 2002.

- La Société a actuellement un capital social de trois millions six cent soixante euros (EUR 3.660.000,-), représenté par deux cent quatre-vingt-quatorze mille sept cent cinquante-sept (294.757) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement souscrites et intégralement libérées.

- Le comparant s'est rendue successivement propriétaire de la totalité des actions de la Société.

- Par la présente le comparant en tant qu'actionnaire unique prononce la dissolution de la Société avec effet immédiat.

- Le comparant déclare qu'il a pleine connaissance des statuts de la Société et qu'elle connaît parfaitement la situation financière de la Société.

- Le comparant en sa qualité de liquidateur de la Société déclare que l'activité de la Société a cessé, que le passif connu de ladite Société a été payé ou provisionné, que l'actionnaire unique est investie de tout l'actif et qu'il s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne; partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

- L'actionnaire unique donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire pour leurs mandats jusqu'à ce jour.

- Les documents et pièces relatifs à la Société dissoute resteront conservés durant cinq ans au 23, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg,

Sur ce, le mandataire du comparant a présenté au notaire 3 certificats d'actions toutes au porteur qui ont été immédiatement lacérés.

Sur base de ces faits le notaire a constaté la dissolution de la société SOCIETE INTERNATIONALE D'ALIMENTATION.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: N. Didier, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2007, vol. 157S, fol. 11, case 10. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 2007.

A. Schwachtgen.

Référence de publication: 2007017764/230/52.

(070010977) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2007.

---

**Sepro Shipping, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5450 Stadtbredimus, 3, Lauthegaass.

R.C.S. Luxembourg B 71.683.

—  
DISSOLUTION

L'an deux mille six, le vingt-sept décembre.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich.

Ont comparu:

1) Monsieur Theofil Antoine De Wit, directeur, demeurant à Le Corbusierlaan, 3, B-2050 Anvers (Belgique);

2) Monsieur Peter De Wit, gérant, demeurant à Hoge Kaart, 298, B-2930 Brasschaat (Belgique), ici représentés par Monsieur Theofil Antoine De Wit, préqualifié, en vertu d'une procuration donnée à Stadtbredimus le 23 décembre 2006.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par les mandataires des comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités du timbre et de l'enregistrement.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'acter:

Qu'ils sont les seuls et uniques associés de la Société à responsabilité limitée SEPRO SHIPPING, S.à r.l., constituée suivant acte reçu par le notaire George d'Huart, de résidence à Pétange en date du 9 septembre 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 901 du 29 novembre 1999.

Que le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par dix (10) parts sociales d'une valeur de mille deux cent cinquante euros (1.250,- EUR) chacune, entièrement libérées.

Que les comparants, en leurs qualités d'associés et de bénéficiaires économiques finales de l'opération, ont décidé par les présentes de dissoudre et de liquider la Société avec effet immédiat.

Les comparants déclarent qu'ils ont pleine connaissance des statuts de la Société et qu'ils connaissent parfaitement la situation financière de la Société.

Les comparants en leurs qualités de liquidateurs de la Société déclarent que l'activité de la Société a cessé, que le passif connu de ladite Société a été payé ou provisionné, que les associées sont investies de tout l'actif et qu'ils s'engagent expressément à prendre à leur charge solidairement tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne ; partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

Décharge est donnée à aux gérants de la société Monsieur Peter De Wit et la société anonyme EURO ACCOUNTING SERVICES S.A., pour l'exécution de leur mandat.

Les livres et documents de la société sont conservés pendant la durée de cinq ans au domicile de Monsieur Theofil Antoine De Wit, prénommée.

Dont acte, fait et passé à Remich, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: T. A. De Wit, M. Schaeffer.

Enregistré à Remich, le 4 janvier 2007, REM 2007 29. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 15 janvier 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2007018646/5770/43.

(070011819) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2007.

---

**Ferroknepper Buderus S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4149 Esch-sur-Alzette, 20, Op den Drieschen.  
R.C.S. Luxembourg B 1.020.

—  
**AUSZUG**

Aus dem Protokoll der Versammlung des Verwaltungsrates der Gesellschaft FERROKNEPPER BUDERUS S.A., welche am 20. Dezember 2006 in Wetzlar Bundesrepublik Deutschland, abgehalten wurde, geht hervor dass:

Nach dem Rücktritt von Herrn Carlo Heinz als Delegierter des Verwaltungsrates für die tägliche Verwaltung der Gesellschaft mit Ablauf des 31. Dezember 2006, wird Herr Marc Ruch, wohnhaft in 7, rue de Jardin, F-67290 Wimmeau, als neuer Delegierter des Verwaltungsrates für die tägliche Geschäftsführung der Gesellschaft ab 1. Januar 2007 ernannt.

Für gleichlautenden Auszug

Unterschrift

Verwaltungsratsmitglied

Référence de publication: 2007017778/6053/18.

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2007, réf. LSO-CA01860. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070009896) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2007.

---

**Ceratos Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.  
R.C.S. Luxembourg B 111.987.

—  
**EXTRAIT**

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 11 janvier 2007 que:

- Le siège social de la société est transféré de son ancienne adresse au 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007017812/6312/16.

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2007, réf. LSO-CA05609. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070010141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2007.

---

**Finabelia Europe S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 118.718.

—  
L'an deux mille six, le onze décembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme FINABELIA EUROPE S.A., ayant son siège social à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 118.718, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 20 juillet 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1966 du 19 octobre 2006.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant professionnellement à Junglinster.

Le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Françoise Hübsch, employée privée, demeurant professionnellement à Junglinster.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Christian Dostert, employé privé, demeurant professionnellement à Junglinster.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1.- Modification de l'article 5 en ajoutant un nouveau dernier alinéa ayant la teneur suivante:

« **Art. 5. nouveau dernier alinéa.** En cas de démembrement, le droit de vote est exercé par le nu-proprétaire, à l'exception des décisions concernant l'affectation des bénéfiques qui demeurent du ressort de l'usufruitier.»

2.- Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité la résolution suivante:

*Résolution*

L'assemblée décide de modifier l'article 5 en ajoutant un nouveau dernier alinéa ayant la teneur suivante:

« **Art. 5. nouveau dernier alinéa.** En cas de démembrement, le droit de vote est exercé par le nu-proprétaire, à l'exception des décisions concernant l'affectation des bénéfiques qui demeurent du ressort de l'usufruitier.»

*Frais*

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à sept cent trente euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passée à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: A. Thill, F. Hübsch, C. Dostert, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 21 décembre 2006, vol. 540, fol. 26, case 7. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 10 janvier 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007017838/231/54.

(07001184) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2007.

**Extel International, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1631 Luxembourg, 59, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 30.199.

*Extrait de la décision du gérant en date du 2 janvier 2007*

Le gérant, M. Louis-Gérard Brosse, a décidé de transférer à partir du 3 janvier 2007 le siège social du 40, rue Glesener à L-1630 Luxembourg au 59, rue Glesener à L-1631 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 janvier 2007.

Signature

Le mandataire de la société

Référence de publication: 2007017842/507/16.

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2007, réf. LSO-CA05301. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070010094) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2007.



**Columbus Luxembourg Six S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 123.563.

—  
STATUTES

In the year two thousand and six, on the eleventh of October

Before Us Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

COLUMBUS LUXEMBOURG FIVE, S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company, having its registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, and not yet registered with the Luxembourg Trade and Companies Register.

The appearer for the above is here represented by Mr. Patrick Van Hees, jurist, residing in Luxembourg by virtue of a proxy given under private seal dated 11 October 2006.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of Incorporation of a private limited liability company («société privée à responsabilité limitée»):

**Chapter I.- Form, Name, Registered office, Object, Duration**

**Art. 1. Form - Corporate name.** There is formed a private limited liability company under the name COLUMBUS LUXEMBOURG SIX, S.à r.l. which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of incorporation (hereafter the «Articles»).

**Art. 2. Registered office.**

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City (Grand Duchy of Luxembourg).

2.2 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

2.3 However, the sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers of the Company is authorised to transfer the registered office of the Company within the City of Luxembourg.

**Art. 3. Object.**

3.1 The Company's object is to hold, directly or indirectly, interests in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign entities, to acquire by way of purchase, subscription or acquisition, any securities and rights of any kind through participation, contribution, underwriting, firm purchase or option, negotiation or in any other way, or to acquire financial debt instruments in any form whatsoever, and to possess, administrate, develop, manage and dispose of such holding of interests.

3.2 The Company is entitled to grant loans, guarantees or other forms of financing and may also render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the «Connected Companies»), it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.

3.3 The Company may in particular enter into the following transactions, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector:

- to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue, on a private basis, of bonds, notes, promissory notes and other debt or equity instruments convertible or not, the use of financial derivatives or otherwise;

- to advance, lend or deposit money or give credit to or with or to subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security;

- to render assistance in any form (including but not limited to advances, loans, money deposits, credits, guarantees or granting of security to the Connected Companies) and to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, or any directors or officers of the Company or any of the Connected Companies, within the limits of Luxembourg law.

The Company may also perform all commercial, technical and financial operations, if these operations are likely to enhance the above-mentioned objectives, and to effect all transactions which are necessary or useful to fulfil its object as

well as operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described in this article, however without taking advantage of the Act of July 31st, 1929, on Holding Companies.

**Art. 4. Duration.**

4.1 The Company is established for an unlimited duration.

**Chapter II.- Capital, Shares**

**Art. 5. Share capital.**

5.1 The share capital is fixed at twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares with a nominal value of twenty-five (EUR 25.-) each (hereafter referred to as the «Shares»). The holders of the Shares are together referred to as the «Shareholders».

5.2 In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the Shareholder(s).

5.3 All Shares will have equal rights.

5.4 The Company can proceed to the repurchase of its own shares within the limits set by the Law.

**Art. 6. Shares indivisibility.** Towards the Company, the Company's Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**Art. 7. Transfer of shares.**

7.1 In case of a single Shareholder, the Company's Shares held by the single Shareholder are freely transferable.

7.2 In case of plurality of Shareholders, the Shares held by each Shareholder may be transferred by application of the requirements of articles 189 and 190 of the Law.

**Chapter III.- Management**

**Art. 8. Management.**

8.1 The Company is managed by one or more manager(s) appointed by a resolution of the shareholder(s). In case of plurality of managers, they will constitute a Board of Managers (the «Board of Managers»).

8.2 The managers need not to be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause by a resolution of the shareholder(s).

**Art. 9. Powers of the sole Manager or of the Board of Managers.**

9.1 In dealing with third parties, the sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers, will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

9.2 All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the sole Manager or in case of plurality of managers, of the Board of Managers.

**Art. 10. Representation of the company.** Towards third parties, the Company shall be, in case of a sole Manager, bound by the sole signature of the sole Manager or, in case of plurality of managers, by the joint signatures of two Managers or by the signature of any person to whom such power shall be delegated, in case of a sole Manager, by the sole Manager or, in case of plurality of managers, by the joint signatures of two Managers.

**Art. 11. Delegation and agent of the sole Manager or of the Board of Managers.**

11.1 The sole Manager or, in case of plurality of managers, any two Managers may delegate its/their powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

11.2 The sole Manager or, in case of plurality of managers, any two Managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

**Art. 12. Meeting of the Board of Managers.**

12.1 In case of plurality of managers, the meetings of the Board of Managers are convened by any Manager.

12.2 The Board of Managers may validly debate and take decisions without prior notice if all the managers are present or represented and have waived the convening requirements and formalities.

12.3 Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by telegram, telefax, email or any similar means another Manager as his proxy. For the avoidance of doubt, one Manager can represent one or more Managers. A Manager may also appoint another Manager to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.

12.4 The Board of Managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented. Decisions of the Board of Managers shall be adopted by a simple majority.

12.5 The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating Manager is able to hear and to be heard by all other participating Managers whether or not using this technology, and each participating Manager shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

12.6 A written decision, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the Board of Managers.

12.7 The minutes of a meeting of the Board of Managers shall be signed by all Managers present at the meeting. Extracts shall be certified by any Manager or by any person nominated by any Manager or during a meeting of the Board of Managers.

#### **Chapter IV.- General meeting of shareholders**

##### **Art. 13. Powers of the general meeting of shareholder(s) - Votes.**

13.1 The single Shareholder assumes all powers conferred to the general Shareholders' meeting.

13.2 In case of a plurality of Shareholders, each Shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares, which he owns. Each Shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. All Shares have equal voting rights

13.3 If all the shareholders are present or represented they can waive any convening formalities and the meeting can be validly held without prior notice.

13.4 If there are more than twenty-five Shareholders, the Shareholders' decisions have to be taken at meetings to be convened in accordance with the applicable legal provisions.

13.5 If there are less than twenty-five Shareholders, each Shareholder may receive the text of the decisions to be taken and cast its vote in writing.

13.6 A Shareholder may be represented at a Shareholders' meeting by appointing in writing or by telegram, telefax, email or any similar means an attorney who need not be a Shareholder.

13.7 Collective decisions are only validly taken insofar as Shareholders owning more than half of the share capital adopt them. However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority (in number) of the Shareholders owning at least three-quarters of the Company's Share capital, subject to any other provisions of the Law.

#### **Chapter V.- Business year**

##### **Art. 14. Business year.**

14.1 The Company's financial year starts on the 1st January and ends on the 31st December of each year.

14.2 At the end of each financial year, the Company's accounts are established by the sole Manager or in case of plurality of managers, by the Board of Managers and the sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

14.3 Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office in accordance with the law.

##### **Art. 15. Distribution right of shares.**

15.1 The profits in respect of a financial year, after deduction of general and operating expenses, charges and depreciations, shall constitute the net profit of the Company in respect of that period.

15.2 From the net profits thus determined, five per cent shall be deducted and allocated to the legal reserve. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve reaches one tenth of the Company's share capital.

15.3 To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by law and by these Articles, the sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers shall propose that cash available for remittance be distributed. The decision to distribute funds and the determination of the amount of such distribution will be taken by a majority vote of the Shareholders.

15.4 Notwithstanding the preceding provisions, the sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers may decide to pay interim dividends to the shareholder(s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned shall be reimbursed by the shareholder(s).

#### **Chapter VI.- Liquidation**

**Art. 16. Causes of dissolution.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one of the Shareholders.

##### **Art. 17. Liquidation.**

17.1 The liquidation of the Company shall be decided by the Shareholders in accordance with the applicable legal provisions.

17.2 The liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the Shareholders who shall determine their powers and remuneration.

17.3 When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be distributed to the Shareholders pro-rata to their participation in the share capital of the Company.

17.4 A sole Shareholder may decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally all the assets and liabilities, known or unknown of the Company.

### Chapter VII.- Applicable law

**Art. 18. Applicable law.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

#### *Transitory provisions*

The first accounting year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on 31 December 2006.

#### *Subscription - Payment*

The capital has been subscribed as follows:

	Shares
COLUMBUS LUXEMBOURG FIVE, S.à r.l. ....	500
Total: five hundred Shares .....	500

All these Shares have been fully paid up, so that the sum of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) corresponding to a share capital of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

#### *Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand five hundred Euro.

#### *General meeting*

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named entity, COLUMBUS LUXEMBOURG FIVE, S.à r.l., representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

- 1- Is appointed as manager of the Company for an undetermined period:
  - Nobert Pacho, Sociologist, born on 17 October 1947 in Frankfurt, Germany, residing at Klopstockstraße 5, 65187 Wiesbaden, Germany.
- 2- The Company shall have its registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

#### *Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille six, le onze octobre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

COLUMBUS LUXEMBOURG FIVE, S.à. r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, non encore immatriculée au registre de commerce de Luxembourg.

La comparante ci-dessus est représentée par Monsieur Patrick Van Hees, juriste, résidant à Luxembourg en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 10 octobre 2006.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

#### **Chapitre I<sup>er</sup>.- Forme, Nom, Siège social, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme-Dénomination.** Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de COLUMBUS LUXEMBOURG SIX, S.à r.l. qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci- après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»).

## **Art. 2. Siège social.**

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

2.2 Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.3 Toutefois, le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance de la Société est autorisé à transférer le siège de la Société dans la Ville de Luxembourg.

## **Art. 3. Objet.**

3.1 La Société a pour objet la détention, directe ou indirecte, de tous intérêts sous quelque forme que ce soit, dans des entités, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par voie d'achat, de souscription ou d'acquisition de toute sûreté ou droits de toute sorte par voie de participation, contribution, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière ou l'acquisition d'instruments financiers de dettes, sous quelle que forme que ce soit, ainsi que la possession, l'administration, le développement et la gestion de cette détention d'intérêts.

3.2 La Société pourra octroyer des prêts, garanties et autres formes de financement et pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci soit substantiel, ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après reprises comme les «Sociétés Apparentées»), il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui ferait qu'elle soit engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier.

3.3 La Société pourra, en particulier, être engagée dans les opérations suivantes, il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre et autres instruments de dette ou titres de capital, convertibles ou pas ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec ou de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérée comme performante;

- accorder toute assistance sous quelque forme que ce soit (y compris mais non pas limité aux avances, prêts, dépôts d'espèces, crédits, garanties, ou d'accorder des garanties à ses Sociétés Apparentées) fournir toutes garantie, gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées, ou tout administrateur ou officier de la Société dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise;

La Société peut réaliser toutes opérations légales, commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les Sociétés de participation financières.

**Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

## **Titre II.- Capital, Parts**

### **Art. 5. Capital social.**

5.1 Le capital social souscrit est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cinq cents (500) parts sociales (les «Parts Sociales»), ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR), chacune. Les détenteurs de Parts Sociales sont définis ci-après les «Associés».

5.2 Complémentaire au capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Le montant dudit compte de prime d'émission sera laissé à la libre disposition du (des) Associé(s).

5.3 Toutes les Parts Sociales donnent droit à des droits égaux.

5.4 La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites fixées par la Loi.

**Art. 6. Indivisibilité des parts.** Envers la Société, les Parts Sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par Part Sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

### **Art. 7. Transfert des parts.**

7.1 Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Associé, les Parts Sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

7.2 Dans l'hypothèse où il y a plusieurs Associés, les Parts Sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par les articles 189 et 190 de la Loi.

## Titre II.- Gérance

### Art. 8. Gérance.

8.1 La Société est administrée par un gérant ou plusieurs gérants nommés par une résolution du (des) associé(s). En cas de pluralité de gérants, ils constitueront un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance»).

8.2 Les gérants ne sont pas obligatoirement des Associés. Les gérants pourront être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision du (des) Associé(s).

### Art. 9. Pouvoirs du Conseil de Gérance.

9.1 Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

9.2 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des Associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

**Art. 10. Représentation de la société.** Vis-à-vis des tiers, la Société est, en cas de Gérant Unique, valablement engagée par la seule signature de son Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux Gérants ou par la signature de toute personne à qui le pouvoir aura été délégué, en cas de Gérant Unique, par son Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux Gérants.

### Art. 11. Délégation et agent du Gérant Unique et du Conseil de Gérance.

11.1 Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, deux Gérants peuvent déléguer ses/leurs pouvoirs à un ou plusieurs mandataires ad hoc pour des tâches déterminées.

11.2 Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, deux Gérants déterminent les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de tout mandataire, la durée de leur représentation ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

### Art. 12. Réunion du Conseil de Gérance.

12.1 En cas de pluralité de gérants, les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par tout Gérant.

12.2 Le Conseil de Gérance peut valablement débattre et prendre des décisions sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés et s'ils ont renoncé aux formalités de convocation.

12.3 Tout Gérant est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil de Gérance par un autre Gérant, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite, d'un télégramme, d'un fax, d'un e-mail ou d'une lettre ou autres moyens similaires. Pour éviter tout doute, un Gérant peut représenter un ou plusieurs Gérants. Un Gérant pourra également nommer par téléphone un autre Gérant pour le représenter, moyennant confirmation écrite ultérieure.

12.4 Le Conseil de Gérance ne peut valablement débattre et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du Conseil de Gérance seront adoptées à une majorité simple.

12.5 L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée si chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les Gérants participants, utilisant ou non ce type de technologie. Ledit participant sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo.

12.6 Une décision écrite, signée par tous les Gérants est aussi valable et valide que si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance, qui a été dûment convoquée et tenue. Une telle décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents ayant le même contenu signée par tous les membres du Conseil de Gérance.

12.7 Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance sont signés par tous les Gérants présents aux séances. Des extraits seront certifiés par un Gérant ou par toute personne désignée à cet effet par un Gérant ou lors de la réunion du Conseil de Gérance.

## Titre IV.- Assemblée générale des associés

### Art. 13. Pouvoirs de l'assemblée générale des associés.

13.1 L'Associé unique exerce tous pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des Associés.

13.2 En cas de pluralité d'Associés, chaque Associé peut prendre part aux décisions collectives indépendamment du nombre de parts détenues. Chaque Associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Toutes les Parts Sociales donnent droit à des droits de vote similaires.

13.3 Si tous les Associés sont présents ou représentés, ils peuvent renoncer aux formalités de convocation et la réunion peut valablement se tenir sans convocation préalable.

13.4 S'il y a plus de vingt-cinq Associés, les décisions des Associés doivent être prises au cours de réunions qui doivent être convoquées conformément aux dispositions légales applicables.

13.5 S'il y a moins de vingt-cinq Associés, chaque Associé peut recevoir le texte de ses décisions à être prises et prendre son vote par écrit.

13.6 Un Associé peut être représenté à une assemblée d'Associés en nommant par écrit, télégramme, telefax, e-mail ou autres moyens similaires un représentant qui ne doit pas être nécessairement un Associé.

13.7 Les décisions collectives sont valablement prises si les Associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent. Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'Associés (en nombre) détenant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des toutes autres dispositions légales.

## Titre V.- Exercice social

### Art. 14. Exercice social.

14.1 L'année sociale de la Société commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

14.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis par le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance et celui-ci prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

14.3 Tout Associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social conformément à la loi.

### Art. 15. Droit de distribution des parts.

15.1 Les profits de l'exercice social, après déduction des frais généraux et opérationnels, des charges et des amortissements, constituent le bénéfice net de la Société pour cette période.

15.2 Le bénéfice net ainsi déterminé, cinq pour cent seront prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celle-ci aura atteint dix pour cent du capital social.

15.3 Dans la mesure où des fonds peuvent être distribués au niveau de la Société tant dans le respect de la loi que des Statuts, le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance pourra proposer que les fonds disponibles soient distribués. La décision de distribuer des fonds et d'en déterminer le montant sera prise à la majorité des Associés.

15.4 Malgré les dispositions précédentes, le Gérant unique ou en cas de la pluralité de gérants, le Conseil de Gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires au(x) associé(s) avant la fin de l'exercice social sur la base d'une situation de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi ou selon ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par l'associé(s).

## Titre VI.- Liquidation

**Art. 16. Causes de dissolution.** La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité, de faillite de son Associé Unique ou de l'un de ses Associés.

### Art. 17. Liquidation.

17.1 La liquidation de la Société n'est possible que si elle est décidée par la majorité des Associés conformément aux dispositions légales applicables.

17.2 La liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par les Associés qui termineront leurs pouvoirs et rémunérations.

17.3 Quand la liquidation de la Société est terminée, les actifs de la Société vont être distribués aux Associés en fonction de leur participation dans le capital social de la Société.

17.4 Un Associé Unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation, assumant personnellement tous les actifs et passifs, connus ou inconnus de la Société.

## Titre VII.- Loi applicable

**Art. 18. Loi applicable.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2006.

### *Souscription - Libération*

Le capital social a été souscrit comme suit:

	Parts
	Sociales
COLUMBUS LUXEMBOURG FIVE, S.à r.l. . . . .	500
Total: cinq cents Parts Sociales . . . . .	500

Toutes les Parts Sociales ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) correspondant à un capital de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille cinq cents euros.

*Assemblée générale*

Immédiatement après la constitution de la Société, les comparantes précitées, COLUMBUS LUXEMBOURG FIVE, S.à r.l., représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, ont pris les résolutions suivantes:

- 1- Est nommé gérant de la Société pour une période indéterminée:
  - Nobert Pacho, Sociologiste, né le 17 octobre 1947 à Frankfurt, Allemagne, avec adresse à Klopstockstraße 5, D-65187 Wiesbaden, Allemagne.
- 2- Le siège social de la Société est établi à 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. Van Hees, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 20 octobre 2006, vol. 438, fol. 55, case 6. — Reçu 125 euros.

*Le Receveur (signé): A. Muller.*

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 6 novembre 2006.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007017850/242/409.

(070011220) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2007.

**Lodge Adventure Investments, Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 123.552.

—  
STATUTES

In the year two thousand and six, on the thirteenth day of October.

Before Maître Henri Hellinckx, notary public residing at Mersch, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

- 1.- Andrew Whittaker, Company Director residing in Montpellier, France, hereby represented by Mr. Patrick Van Hees, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy dated 12 October 2006.
- 2.- Sophie Whittaker, Photographer residing in Montpellier, France, hereby represented by Mr. Patrick Van Hees, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy dated 12 October 2006.
- 3.- Eric Perez, Civil Engineer residing in Fontanes, France, hereby represented by Mr. Patrick Van Hees, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy dated 12 October 2006.
- 4.- James Vernon, Chief Operating Officer residing in Sevenoaks, Kent, United Kingdom, hereby represented by Mr. Patrick Van Hees, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy dated 12 October 2006
- 5.- Simon White, Chief Operating Officer residing in London, United Kingdom, hereby represented by Mr. Patrick Van Hees, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy dated 12 October 2006
- 6.- Nicholas Curtis, Chief Financial Officer residing in Sevenoaks, Kent, United Kingdom, hereby represented by Mr. Patrick Van Hees, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy dated 13 October 2006

A copy of the said proxies, initialled ne varietur by the attorney of the above named party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, acting in their herein above stated capacities, have requested the notary to draw up the following Articles of Incorporation of a société anonyme which they declared to organize among themselves.

**Art. 1.** There exists among the subscribers and all those who become owners of shares hereinafter issued, a Company in the form of a société anonyme under the name of LODGE ADVENTURE INVESTMENTS (hereinafter referred to as the «Company»).



**Art. 2.** The Company is established for an indefinite period. The Company may be dissolved by a resolution of the shareholders passed in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation, as prescribed in article twenty-one hereof.

**Art. 3.** The purposes of the Company is to take participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign companies; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, to manage and develop them; to grant to companies in which the Company has an interest, any assistance, loans, advances or guarantees, to perform any operation which is directly or indirectly related to its purposes.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purposes in all areas as described above.

**Art. 4.** The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg, in the Grand Duchy of Luxembourg. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the board of directors.

In the event that the board of directors determines that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg Company.

**Art. 5.** The corporate capital is constituted by ordinary voting shares (hereafter Ordinary Shares), preferred voting shares having a right to preferred dividend (hereafter Preferred Shares) and by non voting shares having a right to preferred dividend (hereafter Non Voting Preferred Shares). The shares are divided into five classes: the A shares representing the Ordinary Shares, the B shares, the C shares and the D shares, representing the Preferred Shares and the E shares, representing the Non-Voting Preferred Shares.

Rights and prerogatives are attached to each class of shares as further described in article 6.

The subscribed corporate capital is set at EUR 250,000.- (two hundred fifty thousand euros) consisting of 100,000 shares entirely paid up with a nominal value of EUR 2.50 (two euros fifty cents) each, divided as follows: 81,840 Ordinary Shares and 18,160 Preferred Shares.

The authorized capital is set at EUR 2,500,000.- (two million five hundred thousand euros) divided into 1,000,000 (one million) shares with a par value of EUR 2.50 (two euros fifty cents) each to be issued in any one of the classes of shares as described here above.

The authorized and the subscribed capital of the Company may be increased or reduced by resolutions of the shareholders adopted in the manner required for amending these Articles of Incorporation.

Furthermore the board of directors is authorized, during a period of five years after the date of publication of these Articles of Incorporation, to increase from time to time the subscribed capital, within the limits of the authorized capital. This increase of capital may be subscribed and shares issued with or without issue premium and paid up by contribution in kind or cash, by incorporation of claims or in any other way to be determined by the board of directors. Existing shareholders have a preferential right to subscribe to any new share to be issued, except in the case where new shares are to be issued in relation to a stock-option plan, in which case the new issue can be made without reserving to the existing shareholders a preferential right. The board of directors may delegate to any duly authorized director or officer of the Company, or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

Each time the board of directors shall act to render effective an increase of the subscribed capital, the present article shall be considered as automatically amended in order to reflect the result of such action.

The Company can proceed to the repurchase of its own shares within the limits set by law.

Shares may be issued in registered or in bearer form.

**Art. 6.** The profits will be entirely at the disposition of the general meeting of shareholders, subject always nevertheless to the procedures of the following paragraph:

After the allocation to the statutory reserve:

- a) a preferred dividend will be distributed to shareholders for an amount equal to 0,5% of the par value of the shares to owners of the class E Shares (Non Voting Preferred Shares), this preferred dividend being secured and recoverable;
- b) a preferred dividend may be distributed to shareholders of the classes B, C and D Shares (Preferred Shares) for an amount to be determined freely by the general meeting.

**Art. 7.** Any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

**Art. 8.** The annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the 15th June of each year at 4.30 pm. If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the following business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the board of directors, exceptional circumstances so require.

Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of the meetings.

**Art. 9.** The quorum and deadlines required by law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

Each Ordinary Share and each Preferred Share is entitled to one vote, subject to the limitations imposed by law.

Each Non Voting Preferred Share has a voting right limited to when a general meeting is convened to decide on the issue of new shares having special rights, or on the dividend attaching to shares without voting rights, on the conversion of Non Voting Preferred Shares into Preferred Shares or Ordinary Shares, on the issue of convertible bonds, on an anticipated dissolution and the transformation into a company with another legal form.

A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his/her proxy in writing, by cable, telegram, e-mail or telex.

Except as otherwise required by law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present and voting.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by the shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

**Art. 10.** Shareholders will meet upon call by the board of directors, pursuant to the notice setting forth the agenda sent by mail at least eight days prior to the meeting to each shareholder at the shareholder's address in the register of shareholders.

If, however, all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

**Art. 11.** The Company shall be managed by a board of directors composed of at least three members, who need not be shareholders of the Company.

The directors shall be elected for a period ending at the next annual general meeting and until their successors are elected and duly qualified, provided, however, that a director's appointment may be revoked with or without cause and he/she may be replaced at any time by a resolution adopted by the general meeting of shareholders.

The first directors shall be elected by the general meeting of shareholders immediately following the formation of the Company, and shall remain in office until their successors are elected.

Should a vacancy arise in the office of a director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may meet and may elect, by majority vote, a director to fill such vacancy until the next meeting of shareholders.

The shareholders of class B shares have the right to propose a list of three potential directors for the general meeting to appoint one of them, hereinafter called Category II Director.

The general meeting will appoint other directors who may form categories I and III directors, hereinafter Category I Director and Category III Director if applicable.

**Art. 12.** The board of directors may choose a chairman and one or more vice chairmen from among its members. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the shareholders. A meeting of the board of directors may be called by any two directors, at the place indicated in the notice of meeting.

The first chairman may be appointed by the general meeting of shareholders immediately following the formation of the Company.

If a chairman is appointed, he shall preside at all meetings of shareholders and the board of directors, but failing a chairman or in his absence the shareholders or directors may appoint any director and in case of a shareholders' meeting, any other person, as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

The board of directors from time to time may appoint the officers of the Company, including a general manager, the secretary and any assistant general managers, assistant secretaries or other officers considered necessary for the operation and management of the Company. Any such appointment may be revoked at any time by the board of directors. Officers need not be directors or shareholders of the Company. The officers appointed, unless otherwise stipulated in these Articles, shall have the powers and duties given them by the board of directors.

Written notice of any meeting of the board of directors shall be given to all directors at twenty-four hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meeting. This notice may be waived by the consent in writing or by cable, telegram, e-mail or telex of each director. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of directors.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by cable, telegram, e-mail or telex another director as his proxy.

A telephone conference call in which a quorum of directors participates in the call shall be a valid meeting of those directors provided that a minute of the meeting is made and agreed by all directors present during the call.

The board of directors can deliberate or act validly only if a majority of its members are present or represented at a meeting. Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting. In the event that at a board meeting the number of votes for and against a resolution shall be equal, the chairman of the meeting shall have a casting vote.

Resolutions signed by all members of the board will be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letters, cables, telegrams, e-mails telexes, facsimile transmission or similar means.

**Art. 13.** The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman pro tempore who presided at such meeting.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by such chairman, or by the secretary, or by two directors.

**Art. 14.** Except as provided for in the last paragraph of article twelve, the board may only act at duly convened meetings of the board of directors. The board of directors shall have power to determine corporate policy and the course and conduct of the management and business affairs of the Company. Directors may not, however, bind the Company by their individual acts, except as specifically permitted by resolution of the board of directors.

The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and its powers to carry out acts in furtherance of the corporate policy and purpose, to directors or officers of the Company.

**Art. 15.** No contract or other transaction between the Company and any other Company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other Company or firm.

Any director or officer of the Company who serves as a director, officer or employee of any Company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other Company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

In the event that any director or officer of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company, such director or officer shall make known to the board of directors such personal interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such transaction, and such director's or officer's interest therein, shall be reported to the next succeeding meeting of shareholders.

The Company may indemnify any director or officer, or his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a director or officer of the Company or, at its request, of any other Company of which the Company is a shareholder or creditor and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

The directors shall be paid remuneration as may from time to time be determined by the resolution of the general meeting of shareholders and shall be entitled to reimbursement of all expenses incurred by them in attending meetings or otherwise in connection with the business of the Company.

**Art. 16.** The Company will be validly bound by:

1. the joint signatures of a Category II Director (appointed from the list proposed by the class B Shares) and a Category I Director (to be freely appointed);
2. in the event that the general meeting decides to create a third category of director (Category III Director) the joint signature of any Category III Director together with any Category I or Category II Director; or
3. by the signature(s) of any other person(s) to whom authority has been delegated by the board of directors.

**Art. 17.** The operations of the Company shall be supervised by a statutory auditor. The statutory auditor shall be elected by the annual general meeting of shareholders for a period ending at the date of the next annual general meeting of shareholders and until his successor is elected. The statutory auditor shall remain in office until reelected or until his successor is elected.

The statutory auditor in office may be removed at any time by the shareholders with or without cause.

**Art. 18.** The accounting year of the Company shall begin on the 1st January and shall terminate on the 31st December of each year.

**Art. 19.** From the annual net profit of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as long as such surplus reserve amounts to ten percent (10%) of the capital of the Company as stated in article five hereof or as increased or reduced from time to time.

The general meeting of shareholders shall freely determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of according to article six above, and may alone declare dividends from time to time.

The dividends declared may be paid in any currency selected by the board of directors and may be paid at such places and times as may be determined by the board of directors. The board of directors may make a final determination of the rate of exchange applicable to translate dividend funds into the currency of their payment.

Interim dividends may be paid out in accordance with the provisions of law.

**Art. 20.** In the event of a dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) named by the meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

**Art. 21.** These Articles may be amended from time to time by a meeting of shareholders, subject to the quorum and voting requirements provided by the laws of Luxembourg.

**Art. 22.** All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the law of tenth August nineteen hundred and fifteen on commercial companies and amendments thereto.

#### *Transitory measures*

The first accounting year begins on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31st December 2007.

The first annual general meeting shall be held in 2008.

#### *Subscription and payment*

The corporate capital was subscribed as follows:

1) Andrew Whittaker subscribed to 15,000 (fifteen thousand) Class B Preferred Shares and paid in EUR 2.50 nominal value per share and a total share premium of EUR 960.- resulting in a total payment of EUR 38,460.- (thirty eight thousand four hundred sixty euros).

2) Sophie Whittaker subscribed to 2,160 (two thousand one hundred sixty) Class B Preferred Shares and paid in EUR 2.50 nominal value per share and a total share premium of EUR 140.- resulting in a total payment of EUR 5,540 (five thousand five hundred forty euros).

3) Eric Perez subscribed to 1,000 (thousand) Class C Preferred Shares and paid in EUR 2.50 nominal value per share and a total share premium of EUR 440.- resulting in a total payment of EUR 2,940.- (two thousand nine hundred forty euros).

4) James Vernon subscribed to 39,600 (thirty nine thousand six hundred) Class A Ordinary Shares and paid in EUR 2.50 nominal value per share and a total share premium of EUR 47,640.- resulting in a total payment of EUR 146,640 (hundred forty six thousand six hundred forty euros).

5) Simon White subscribed to 15,840 (fifteen thousand eight hundred forty) Class A Ordinary Shares and paid in EUR 2.50 nominal value per share and a total share premium of EUR 19,060.- resulting in a total payment of EUR 58,660.- (fifty eight thousand six hundred sixty euros).

6) Nicholas Curtis subscribed to 26,400 (twenty six thousand four hundred) Class A Ordinary Shares and paid in EUR 2.50 nominal value per share and a total share premium of EUR 31,760.- resulting in a total payment of EUR 97,760.- (ninety seven thousand seven hundred sixty euros).

Evidence of the above payments, totalling EUR 350,000.- (three hundred fifty thousand euros) has been given to the undersigned notary.

#### *Statement*

The notary declares that he has checked the existence of the conditions listed in Article 26 of the commercial companies act and states explicitly that these conditions are fulfilled.

#### *Expenses*

The expenses which shall be borne by the Company as a result of its organisation are estimated at approximately five thousand and five hundred euros.

#### *General meeting of shareholders*

The above named persons representing the entire subscribed capital and considering themselves as validly convened, have immediately proceeded to hold a general meeting of shareholders which resolved as follows:

1) The following are elected as directors:

Andrew Thomas Whittaker (Company Director) born on August 27th 1962, in Wellington (New Zealand), residing in Montpellier, France - (Category II director)

James Edward William Vernon, (Chief Operating Officer) born on March 27 1965, in Worcester, (England), residing in Sevenoaks, Kent, UK - (Category I director)

Eric Marcel Joaquin Perez, (Civil Engineer) born on June 14th 1973, in Orange (France), residing in Fontanes, France - (Category I director)

Pierre Mestdagh (private employee) born November 21st 1961 in Etterbeek (Belgium), residing in Luxembourg - (Category III director)

Noëlle Piccione (private employee) born 23rd December 1974 in Amnéville (France), residing in Luxembourg - (Category III director)

Their mandate will end with the annual general meeting in 2008.

2) The following have been appointed as Auditor to the Company:

FIN-CONTROLE S.A. (RCS Luxembourg N ° B 42.230), 26, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg,

Their re-election will be subject to decision of the annual general meeting in 2008.

3) The Company's registered office address is at 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the first above named persons, this Deed is written in English followed by a French translation; at the request of the said persons, in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg on the date named at the beginning of this Deed.

This Deed having been read to the said persons, they together with the Notary, this original deed.

#### Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille six, le treize octobre.

Par devant Maître Henri Helltnckx, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

1.- Andrew Whittaker, administrateur de la société, demeurant à Montpellier, France, représenté par Patrick Van Hees, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'un mandat en date du 12 octobre 2006

2.- Sophie Whittaker, photographe, demeurant à Montpellier, France, représentée par Patrick Van Hees, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'un mandat en date du 12 octobre 2006

3.- Eric Perez, ingénieur civil, demeurant à Fontanes, France, représenté par Patrick Van Hees, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'un mandat en date du 12 octobre 2006

4.- James Vernon, chef directeur des opérations, demeurant à Sevenoaks, Kent, Royaume-Uni, représenté par Patrick Van Hees, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'un mandat en date du 12 octobre 2006

5.- Simon White, chef directeur des opérations, demeurant à Londres, Royaume-Uni, représenté par Patrick Van Hees, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'un mandat en date du 12 octobre 2006

6.- Nicholas Curtis, chef directeur financier demeurant à Sevenoaks, Kent, Royaume-Uni, représenté par Patrick Van Hees, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'un mandat en date du 13 octobre 2006

Les copies des dits mandats, paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquels comparants, agissant ès-dites qualités, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe entre les souscripteurs et tous ceux qui deviennent propriétaires d'actions émises ci-après, une société ayant la forme d'une société anonyme portant la dénomination de LODGE AVENTURE INVESTMENTS (ci-après la «Société»).

**Art. 2.** La Société est établie pour une période indéfinie. La Société peut être dissoute par une résolution des actionnaires, statuant comme en matière de modification des présents Statuts, comme il est stipulé dans l'article vingt et un.

**Art. 3.** L'objet de la Société est la prise de participation sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères; d'acquérir tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur; d'octroyer aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, tous concours, prêts, avances ou garanties; enfin de réaliser toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

La société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques ou financières en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à en faciliter l'accomplissement.

**Art. 4.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, au Grand-Duché de Luxembourg. Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis au Luxembourg ou à l'étranger par une résolution du conseil d'administration.

Au cas où le conseil d'administration déciderait que des événements politiques, économiques ou sociaux extraordinaires se seraient produits ou seraient imminents qui compromettraient les activités normales du siège social de la Société,

ou la facilité des communications entre ces bureaux et des personnes à l'étranger, le siège social pourra être temporairement transféré à l'étranger jusqu'à la cessation totale des circonstances anormales; ces mesures temporaires n'auront pas d'effet sur la nationalité de la Société qui, malgré le transfert temporaire de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

**Art. 5.** Le capital social de la Société est constitué d'actions ordinaires assorties de droits de vote (ci-après «Actions Ordinaires»), par des actions préférentielles assorties de droits de vote (ci-après «Actions Préférentielles») et par des actions préférentielles sans droit de vote (ci-après «Actions Préférentielles Sans Droit de Vote»). Les actions sont réparties en cinq classes: les actions A représentant les Actions Ordinaires, les actions B, les actions C, et les actions D, représentant les Actions Préférentielles et les actions E, représentant les Actions Préférentielles Sans Droit de Vote.

Des droits et des prérogatives sont attachés à chaque classe d'actions comme il est indiqué ci-après dans l'article six.

Le capital social souscrit est de 250.000,- euros (deux cent cinquante mille euros) composé de 100.000 actions entièrement libérées d'une valeur nominale de 2,50 euros (deux euros et cinquante centimes), divisées comme il suit: 81.840 Actions Ordinaires et 18.160 Actions Préférentielles.

Le capital autorisé est de 2.500.000,- euros (deux millions cinq cents mille euros) qui sera divisé en 1.000.000 d'actions (un million d'actions) d'une valeur nominale de 2,50 euros (deux euros et cinquante centimes) qui seront émises dans une ou plusieurs des classes d'actions décrites ci-dessus.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décisions de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la date de publication des présents statuts, autorisé à augmenter en temps utile qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites et les actions émises avec ou sans prime d'émission, libérées par apport en nature ou en numéraire, par compensation avec des créances ou de toute autre manière à déterminer par le conseil d'administration. Les actionnaires existants ont un droit préférentiel de souscription concernant toutes nouvelles actions qui seront émises, sauf dans le cas où ces nouvelles actions seront émises en lien avec un plan de participation financière (stock-option plan), auquel cas la nouvelle émission pourra être réalisée sans réserver de droit préférentiel aux actionnaires existants. Le conseil d'administration peut déléguer à tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, le pouvoir de recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Les actions pourront être émises sous la forme nominative ou au porteur.

**Art. 6.** Les profits seront entièrement à la disposition de l'assemblée générale des actionnaires, en observant toutefois les prescriptions du paragraphe suivant:

Après affectation à la réserve légale:

- a) un dividende privilégié sera distribué aux actionnaires de la classe d'actions E (Actions Préférentielles Sans Droit de Vote) pour un montant égal à 0,5 % de la valeur nominale des actions, ce dividende privilégié étant garanti et récupérable;
- b) un dividende privilégié pourra être distribué aux actionnaires des classes d'actions B, C, D (Actions Préférentielles) pour un montant qui sera déterminé librement par l'assemblée générale des actionnaires.

**Art. 7.** Toute assemblée des actionnaires de la Société, régulièrement constituée, représente l'ensemble des actionnaires de la Société. Elle possède les pouvoirs les plus étendus pour exécuter et ratifier les actes en relation avec les opérations de la Société.

**Art. 8.** L'assemblée générale ordinaire des actionnaires se tiendra, selon la loi luxembourgeoise, à Luxembourg au siège de la Société, ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera spécifié dans l'avis de convocation, le 15 juin de chaque année à 16.30 heures. Si ce jour s'avérait être un jour férié, l'assemblée générale ordinaire sera tenue le jour ouvrable suivant. L'assemblée générale ordinaire peut être tenue à l'étranger si, selon la décision formelle et définitive du conseil d'administration, des circonstances exceptionnelles l'exigent.

Les autres assemblées d'actionnaires peuvent être tenues aux endroits et jours qui seront spécifiés dans les avis de convocation respectifs.

**Art. 9.** Les prescriptions légales de quorum et de délais régissent l'avis de convocation et le déroulement des assemblées des actionnaires de la Société, à moins qu'il n'en soit stipulé autrement dans ces Statuts.

Chaque Action Ordinaire et chaque Action Préférentielle donne droit à une voix, sous réserve des limites imposées par la loi.

Chaque Action Préférentielle Sans Droit de Vote a un droit de vote limité dès lors que l'assemblée générale est appelée à se prononcer sur l'émission de nouvelles actions jouissant de droits privilégiés, ou sur la fixation du dividende attaché aux Actions Sans Droit de Vote, ou sur la conversion d'Actions Préférentielles Sans Droit de Vote en Actions Préféren-

tielles ou en Actions Ordinaires, sur l'émission d'obligations convertibles, ou sa dissolution anticipée et sa transformation en une société d'une autre forme juridique.

Un actionnaire peut agir dans toute assemblée d'actionnaires par la désignation d'une autre personne comme son mandataire par écrit, par câble, par télégramme, par courrier électronique (e-mail) ou par télex.

S'il n'est autrement disposé par la loi, les résolutions d'une assemblée d'actionnaires dûment convoquée sont prises à la simple majorité des actionnaires présents et votants.

Le conseil d'administration déterminera toutes les autres conditions à remplir par les actionnaires pour qu'ils puissent participer aux assemblées des actionnaires.

**Art. 10.** Les actionnaires se réuniront sur convocation du conseil d'administration par voie d'un avis comportant l'ordre du jour envoyé par courrier à chaque actionnaire à son adresse inscrite sur le registre des actionnaires, au moins huit jours avant la tenue de l'assemblée.

Cependant, si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée d'actionnaires, et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra se tenir sans avis préalable.

**Art. 11.** La Société est administrée par un conseil d'administration composé d'au moins trois administrateurs qui ne doivent pas être obligatoirement actionnaires de la Société.

Les administrateurs sont élus pour une période se terminant à l'assemblée générale ordinaire suivante et jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus et soient dûment qualifiés, à condition, cependant, que la désignation d'un administrateur puisse être révoquée avec ou sans indication de cause et que cet administrateur puisse être remplacé à tout moment par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires.

Les premiers administrateurs sont élus par l'assemblée générale des actionnaires immédiatement après la formation de la Société et resteront en fonction jusqu'au moment de l'élection de leurs successeurs.

En cas de vacance de la charge d'un administrateur pour des raisons de décès, retraite ou autre, les administrateurs restants peuvent se réunir et élire, par une majorité des voix, un administrateur qui occupera cette vacance jusqu'à l'assemblée des actionnaires suivante.

Les actionnaires de la classe d'actions B ont le droit de proposer une liste de trois administrateurs potentiels parmi lesquels l'assemblée générale des actionnaires pourra désigner l'un d'entre eux, appelé ci-après «Administrateur de la Catégorie II».

L'assemblée générale des actionnaires désignera d'autres administrateurs qui formeront les administrateurs des catégories I et III, appelés ci-après «Administrateur de la Catégorie I» et «Administrateur de la Catégorie III», le cas échéant.

**Art. 12.** Le conseil d'administration peut choisir parmi ses membres un président et un ou plusieurs vice-présidents. Il peut également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui aura la responsabilité de dresser le procès-verbal de la réunion du conseil d'administration et de l'assemblée des actionnaires. Le conseil d'administration se réunira sur convocation de deux administrateurs quelconques à l'endroit indiqué dans l'avis de convocation.

Le premier président pourra être élu par l'assemblée générale des actionnaires immédiatement après la formation de la Société.

Si un président est nommé, il présidera à toutes les assemblées des actionnaires et réunions du conseil d'administration, mais sans président, ou en son absence, les actionnaires ou administrateurs pourront désigner tout administrateur, ou dans l'hypothèse d'une assemblée générale, toute autre personne, comme président pro tempore par vote à la majorité présente à une telle assemblée ou réunion.

Le conseil d'administration pourra désigner périodiquement les dirigeants de la Société, y compris un directeur général, le secrétaire et tous directeurs généraux adjoints, secrétaires adjoints ou autres dirigeants qu'il considère comme nécessaires au fonctionnement et à la gestion de la Société. Toute personne ainsi nommée pourra être révoquée à tout moment par le conseil d'administration. Les directeurs n'ont pas besoin d'être administrateurs ou actionnaires de la Société. Les directeurs nommés auront les pouvoirs et devoirs qui leur seront conférés par le conseil d'administration à moins qu'il n'en soit stipulé autrement dans ces Statuts.

Les avis écrits convoquant les réunions du conseil d'administration seront envoyés à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour cette réunion, excepté dans des circonstances d'urgence auquel cas la nature de ces circonstances sera énoncée dans l'avis pour la réunion. Il pourrait être renoncé à cet avis par consentement écrit ou par câble, télégramme, courrier électronique (e-mail) ou télex de chacun des administrateurs. Des avis séparés ne seront pas requis pour des réunions individuelles qui se tiendront à des moments et endroits prescrits dans un programme préalablement adopté par une résolution du conseil d'administration.

Tout administrateur pourra agir dans toute réunion du conseil d'administration par la nomination écrite ou par câble, télégramme, courrier électronique (e-mail) ou télex d'un autre administrateur comme son mandataire.

Une conversation téléphonique conférence, à laquelle participe un quorum des administrateurs, sera une réunion régulière de ces administrateurs, sous condition qu'un procès-verbal de la réunion soit dressé et approuvé par tous les administrateurs participant à cette conversation.

Le conseil d'administration peut délibérer ou agir valablement uniquement si une majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions seront prises à la majorité des votes des administrateurs présents ou représentés à

cette réunion Si, lors de la réunion d'un conseil d'administration, le nombre des votes pour ou contre une résolution devait être ex aequo, le président de l'assemblée aura la voix prépondérante.

Les résolutions signées par tous les membres du conseil seront aussi valables et effectives que si elles avaient été prises dans une réunion dûment convoquée et tenue. Ces signatures peuvent être données sur un document unique ou des exemplaires multiples d'une résolution identique et peuvent être prouvées par lettres, câbles, télégrammes, courrier électronique (e-mail), ou par télex, transmissions en facsimiles ou des moyens analogues.

**Art. 13.** Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration seront signés par le président pro tempore ayant présidé à la réunion.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux pouvant être produits dans des procédures judiciaires ou autres seront signés par le président, ou par le secrétaire ou par deux administrateurs.

**Art. 14.** Sous réserve de ce qui est mentionné au dernier paragraphe de l'article douze, le conseil d'administration peut seulement agir dans des réunions dûment convoquées du conseil d'administration. Le conseil d'administration aura le pouvoir de déterminer la politique de la Société et la conduite de sa gestion et de ses affaires. Les administrateurs ne peuvent cependant engager la Société par leurs actes individuels, à moins qu'une résolution du conseil d'administration ne le permette spécifiquement.

Le conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs pour la gestion quotidienne et les affaires de la Société ainsi que ses pouvoirs d'exécuter des actes pour l'accomplissement de la politique et l'objet de la Société à des administrateurs ou dirigeants de la Société.

**Art. 15.** Aucun contrat ni aucune autre opération entre la Société et une autre société ou firme ne pourra être vicié ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs des administrateurs ou dirigeants de la Société y ait un intérêt, ou soit administrateur, associé, dirigeant ou salarié de cette autre société ou firme.

Tout administrateur ou dirigeant de la Société qui sert en qualité d'administrateur, dirigeant ou salarié de toute société ou firme avec laquelle la Société contracte ou autrement s'engage dans des affaires, ne sera pas, par raison de telle affiliation avec cette autre société ou firme, dans l'impossibilité matérielle de délibérer ou voter ou agir concernant des sujets relatifs à de tels contrats ou autres affaires.

Si un administrateur ou dirigeant de la Société peut avoir un intérêt personnel dans une opération de la Société, cet administrateur ou dirigeant communiquera cet intérêt personnel au conseil d'administration et ne prendra pas part aux délibérations ou au vote relatif à cette opération, en outre une opération de cette nature présentant un intérêt personnel de l'administrateur ou du dirigeant sera reportée à la prochaine assemblée des actionnaires.

La Société peut garantir tout administrateur ou dirigeant, ou ses héritiers, exécuteurs et administrateurs, contre des frais raisonnablement encourus par l'effet d'une action, un procès ou une poursuite dans lesquels sa responsabilité pourrait être mise en cause en sa qualité d'administrateur ou d'ancien administrateur ou dirigeant de la Société ou, sur sa demande, de toute autre société dont la Société est actionnaire ou créancier et dans laquelle il n'a pas le droit d'être garanti, excepté pour des affaires pour lesquelles il sera finalement partie à l'action, le procès ou les poursuites, pour faute grave ou mauvaise gestion; en cas de règlement amiable, la garantie est donnée uniquement pour les points réglés par le règlement amiable pour lequel la Société est informée par avocat que la personne à garantir n'a pas commis cette faute. Le droit de garantie ci-dessus n'exclura pas d'autres droits auxquels il pourrait prétendre.

Les rémunérations des administrateurs seront déterminées périodiquement par l'assemblée générale des actionnaires et les administrateurs auront droit au remboursement des frais par eux engagés dans le contexte de réunions ou autrement en rapport avec les affaires de la Société.

**Art. 16.** La Société sera valablement engagée par

1. la signature conjointe d'un Administrateur de la Catégorie II (choisi parmi la liste proposée par la classe d'actions B) et d'un Administrateur de la Catégorie I (à désigner librement);

2. si l'assemblée générale des actionnaires décide de créer une troisième catégorie d'administrateur (ci-après appelé «Administrateur de la Catégorie III), la signature conjointe d'un Administrateur de la Catégorie III, et d'un Administrateur de la Catégorie I ou d'un Administrateur de la Catégorie II seront requises pour que la société soit valablement engagée; ou

3. la ou les signature(s) d'une ou de plusieurs autres personnes auxquelles pouvoir a été délégué par le conseil d'administration.

**Art. 17.** Les opérations de la Société sont supervisées par un commissaire aux comptes. Le commissaire aux comptes sera élu par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires pour une période se terminant à la date de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires suivante et jusqu'à l'élection de son successeur. Le commissaire aux comptes restera en fonction jusqu'à sa réélection ou l'élection de son successeur.

Le premier commissaire aux comptes sera élu par l'assemblée générale des actionnaires immédiatement après la formation de la Société et restera en fonction jusqu'à l'élection de son successeur.

Le commissaire aux comptes en fonction peut être révoqué à tout moment par les actionnaires avec ou sans indication de motif.



**Art. 18.** L'année fiscale de la Société commencera le 1er janvier et se terminera le 31 décembre de chaque année.

**Art. 19.** Du bénéfice net annuel de la Société, cinq pour cent (5%) seront affectés à la réserve prescrite par la loi. Cette affectation cessera dès que cette réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital de la Société comme indiqué à l'article cinq de ces Statuts ou selon qu'elle est augmentée ou diminuée périodiquement.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera librement les modalités d'affectation du reste des bénéfices annuels nets en application de l'article six ci-dessus et sera seule à déclarer périodiquement des dividendes.

Les dividendes déclarés seront payés dans l'une des devises sélectionnées par le conseil d'administration et pourront être payés aux lieux et jours déterminés par le conseil d'administration. Le conseil d'administration pourra faire une détermination finale du taux de change applicable pour convertir les dividendes dans la devise de leur paiement.

Des dividendes intérimaires peuvent être payés en conformité avec les dispositions de la loi.

**Art. 20.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation peut être effectuée par un ou plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) désigné(s) par l'assemblée des actionnaires décidant cette dissolution et déterminant leurs pouvoirs et honoraires.

**Art. 21.** Ces Statuts peuvent être modifiés périodiquement par une assemblée des actionnaires sous réserve des prescriptions de quorum et de vote prévues par la législation luxembourgeoise.

**Art. 22.** Tous les sujets non régis par les présents Statuts sont déterminés selon la loi du dix août mille neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et ses amendements.

#### *Dispositions transitoires*

La première année fiscale débute à la date de la formation de la Société et se terminera le 31 décembre 2007.

La première assemblée générale annuelle ordinaire se tiendra en 2008.

#### *Souscription et paiement*

Le capital social a été souscrit comme suit:

1) Andrew Whittaker a souscrit 15.000 (quinze mille) actions préférentielles de classe B et libéré à la valeur nominale unitaire de 2,50 euros et une prime d'émission totale de 960,- euros résultant d'un paiement total de 38460,- euros (trente-huit mille quatre cent soixante euros).

2) Sophie Whittaker a souscrit 2.160 (deux mille cent soixante) actions préférentielles de classe B et libéré à la valeur nominale unitaire de 2,50 euros et une prime d'émission totale de 140,- euros résultant d'un paiement total de 5.540,- euros (cinq mille cinq cent quarante euros).

3) Eric Perez a souscrit 1.000 (mille) actions préférentielles de classe C et libéré à la valeur nominale unitaire de 2,50 euros et une prime d'émission totale de 440,- euros résultant d'un paiement total de 2.940,- euros (deux mille neuf cent quarante euros).

4) James Vernon a souscrit 39.600 (trente-neuf mille six cents) actions ordinaires de classe A et libéré à la valeur nominale unitaire de 2,50 euros et une prime d'émission totale de 47.640,- euros résultant d'un paiement total de 146.640,- euros (cent quarante-six mille six cent quarante euros).

5) Simon White a souscrit 15.840 (quinze mille huit cent quarante) actions ordinaires de classe A et libéré à la valeur nominale unitaire de 2,50 euros et une prime d'émission totale de 19.060,- euros résultant d'un paiement total de 58.660,- euros (cinquante-huit mille six cent soixante euros).

6) Nicholas Curtis a souscrit 26.400 (vingt-six mille quatre cents) actions ordinaires de classe A et libéré à la valeur nominale unitaire de 2,50 euros et une prime d'émission totale de 31.760,- euros résultant d'un paiement total de 97.760,- euros (quatre-vingt-dix-sept mille sept cent soixante euros).

Les preuves des paiements totalisant 350.000,- euros (trois-cent cinquante mille euros) ont été données au notaire soussigné.

#### *Déclaration*

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Frais*

Les frais qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ cinq mille cinq cents euros.

#### *Assemblée générale des actionnaires*

Les personnes ci-avant désignées, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoquées, se sont sur le champ constituées en assemblée générale des actionnaires et ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1) Les personnes suivantes sont nommées administrateurs:

Andrew Thomas Whittaker (Administrateur), né le 27 août 1962 à Wellington (Nouvelle-Zélande), demeurant à Montpellier, France (Administrateur de la Catégorie II)

James Edward William Vernon (Chef Directeur des Opérations), né le 27 mars 1965 à Worcester (Angleterre), demeurant à Sevenoaks, Kent, Royaume Uni (Administrateur de la Catégorie I)

Eric Marcel Joaquin Perez (ingénieur civil), né le 14 juin 1973 à Orange, France, demeurant à Fontanes, France (Administrateur de la Catégorie I)

Pierre Mestdagh (salarié), né le 21 novembre 1961 à Etterbeek, Belgique, demeurant à Luxembourg (Administrateur de la Catégorie III)

Noëlle Piccione (salarié), née le 23 décembre 1974 à Amnéville, France, demeurant à Luxembourg (Administrateur de la Catégorie III)

Leur mandat expirera avec l'assemblée générale des actionnaires en 2008.

2) Est nommé commissaire aux comptes:

FIN-CONTROLE S.A., (RCS Luxembourg N ° B 42.230) 26, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg.

Sa réélection fera l'objet d'une décision de l'assemblée générale des actionnaires en 2008.

3) Le siège social de la Société est fixé au 23, avenue Monterey à L-2086 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite aux comparants, tous ont signé le présent acte original avec Nous, Notaire.

Signé: P. Van Hees, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 23 octobre 2006, vol. 438, fol. 57, case 9. — Reçu 3.500 euros.

Le Releveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 7 novembre 2006.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007017849/242/556.

(070011142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2007.

### **Rhodialux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1941 Luxembourg, 171, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 79.950.

### DISSOLUTION

L'an deux mille six, le vingt-sept décembre.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

La société à responsabilité limitée FL PARTICIPATIONS, S.à r.l., ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 31, boulevard du Prince Henri, inscrite au Registre de Commerce et de Sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 79.950, ici représentée par son gérant, Monsieur Jérôme Lesaffre avec adresse professionnelle à L-2340 Luxembourg, 17, rue Philippe II, lui-même représentées par Nicole Hénoumont, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri, en vertu d'une procuration délivrée à Luxembourg le 21 décembre 2006.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a exposé au notaire instrumentant en lui demandant d'acter:

Que la société anonyme RHODIALUX S.A., ayant son siège social à L-1941 Luxembourg, 171, route de Longwy, a été constituée suivant acte reçu par le notaire Gérard Lecuit, de résidence à Hespérange le 15 décembre 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 623 du 10 août 2001. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suite à une Assemblée Générale extraordinaire tenu par devant le même notaire en date du 18 mars 2003, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 452 du 25 avril 2003.

Que le capital social de la Société s'élève actuellement à huit cent mille euros (800.000,- EUR), représenté par huit cents (800) actions d'une valeur nominale de mille euros (1.000,- EUR).

Que la société FL PARTICIPATIONS, S.à r.l., est devenue successivement propriétaire de toutes les actions libérées du capital de la dite Société.

Qu'en tant qu'actionnaire unique de la Société, elle déclare expressément procéder à la dissolution et à la liquidation de la susdite Société, qui cesse d'exister avec effet à ce jour.

Que l'actionnaire unique déclare que tout le passif de RHODIALUX S.A., est réglé et que la liquidation de ladite Société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux éventuels.

Qu'elle déclare en outre prendre les qualités de liquidateur et prendre à sa charge tout l'actif et passif connu et inconnu de cette Société et qu'elle entreprendra sous sa seule responsabilité tout ce qui est nécessaire pour exécuter son engagement.

Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs et au commissaire de la société dissoute.

Que les livres et documents sociaux de la Société dissoute seront déposés à L-1724 Luxembourg, 31, boulevard du Prince Henri où ils seront conservés pendant cinq années.

Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des actions nominatives en présence du notaire instrumentant.

Pour les dépôts et publications à faire, tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une expédition des présentes.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire la présente minute.

Signé: N. Hénoumont, M. Schaeffer.

Enregistré à Remich, le 4 janvier 2007, REM 2007 36. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 15 janvier 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2007018649/5770/49.

(070011831) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2007.

### **Columbus Luxembourg Two S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 123.578.

#### — STATUTES

In the year two thousand and six, on the eleventh of October.

Before Us Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

COLUMBUS LUXEMBOURG ONE, S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company, having its registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and not yet registered with the Luxembourg Trade and Companies Register.

The appearer for the above is here represented by Mr. Patrick Van Hees, jurist, residing in Luxembourg by virtue of a proxy given under private seal dated 11 October 2006.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of Incorporation of a private limited liability company («société privée à responsabilité limitée»):

#### **Chapter I.- Form, Name, Registered office, Object, Duration**

**Art. 1. Form - Corporate name.** There is formed a private limited liability company under the name COLUMBUS LUXEMBOURG TWO, S.à r.l. which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of incorporation (hereafter the «Articles»).

#### **Art. 2. Registered office.**

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City (Grand Duchy of Luxembourg).

2.2 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

2.3 However, the sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers of the Company is authorised to transfer the registered office of the Company within the City of Luxembourg.

#### **Art. 3. Object.**

3.1 The Company's object is to hold, directly or indirectly, interests in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign entities, to acquire by way of purchase, subscription or acquisition, any securities and rights of any kind through participation, contribution, underwriting, firm purchase or option, negotiation or in any other way, or to acquire financial debt instruments in any form whatsoever, and to possess, administrate, develop, manage and dispose of such holding of interests.

3.2 The Company is entitled to grant loans, guarantees or other forms of financing and may also render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the «Connected Companies»), it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.

3.3 The Company may in particular enter into the following transactions, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector:

- to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue, on a private basis, of bonds, notes, promissory notes and other debt or equity instruments convertible or not, the use of financial derivatives or otherwise;

- to advance, lend or deposit money or give credit to or with or to subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security;

- to render assistance in any form (including but not limited to advances, loans, money deposits, credits, guarantees or granting of security to the Connected Companies) and to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, or any directors or officers of the Company or any of the Connected Companies, within the limits of Luxembourg law.

The Company may also perform all commercial, technical and financial operations, if these operations are likely to enhance the above-mentioned objectives, and to effect all transactions which are necessary or useful to fulfil its object as well as operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described in this article, however without taking advantage of the Act of July 31st, 1929, on Holding Companies.

#### **Art. 4. Duration.**

4.1 The Company is established for an unlimited duration.

### **Chapter II.- Capital, Shares**

#### **Art. 5. Share capital.**

5.1 The share capital is fixed at twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares with a nominal value of twenty-five (EUR 25.-) each (hereafter referred to as the «Shares»). The holders of the Shares are together referred to as the «Shareholders».

5.2 In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the Shareholder(s).

5.3 All Shares will have equal rights.

5.4 The Company can proceed to the repurchase of its own shares within the limits set by the Law.

**Art. 6. Shares indivisibility.** Towards the Company, the Company's Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

#### **Art. 7. Transfer of shares.**

7.1 In case of a single Shareholder, the Company's Shares held by the single Shareholder are freely transferable.

7.2 In case of plurality of Shareholders, the Shares held by each Shareholder may be transferred by application of the requirements of articles 189 and 190 of the Law.

### **Chapter III.- Management**

#### **Art. 8. Management.**

8.1 The Company is managed by one or more manager(s) appointed by a resolution of the shareholder(s). In case of plurality of managers, they will constitute a Board of Managers (the «Board of Managers»).

8.2 The managers need not to be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause by a resolution of the shareholder(s).

#### **Art. 9. Powers of the sole Manager or of the Board of Managers.**

9.1 In dealing with third parties, the sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers, will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

9.2 All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the sole Manager or in case of plurality of managers, of the Board of Managers.

**Art. 10. Representation of the company.** Towards third parties, the Company shall be, in case of a sole Manager, bound by the sole signature of the sole Manager or, in case of plurality of managers, by the joint signatures of two Managers or

by the signature of any person to whom such power shall be delegated, in case of a sole Manager, by the sole Manager or, in case of plurality of managers, by the joint signatures of two Managers.

**Art. 11. Delegation and agent of the sole Manager or of the Board of Managers.**

11.1 The sole Manager or, in case of plurality of managers, any two Managers may delegate its/their powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

11.2 The sole Manager or, in case of plurality of managers, any two Managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

**Art. 12. Meeting of the Board of Managers.**

12.1 In case of plurality of managers, the meetings of the Board of Managers are convened by any Manager.

12.2 The Board of Managers may validly debate and take decisions without prior notice if all the managers are present or represented and have waived the convening requirements and formalities.

12.3 Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by telegram, telefax, email or any similar means another Manager as his proxy. For the avoidance of doubt, one Manager can represent one or more Managers. A Manager may also appoint another Manager to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.

12.4 The Board of Managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented. Decisions of the Board of Managers shall be adopted by a simple majority.

12.5 The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating Manager is able to hear and to be heard by all other participating Managers whether or not using this technology, and each participating Manager shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

12.6 A written decision, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the Board of Managers.

12.7 The minutes of a meeting of the Board of Managers shall be signed by all Managers present at the meeting. Extracts shall be certified by any Manager or by any person nominated by any Manager or during a meeting of the Board of Managers.

**Chapter IV.- General meeting of shareholders**

**Art. 13. Powers of the general meeting of shareholder(s) - Votes.**

13.1 The single Shareholder assumes all powers conferred to the general Shareholders' meeting.

13.2 In case of a plurality of Shareholders, each Shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares, which he owns. Each Shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. All Shares have equal voting rights

13.3 If all the shareholders are present or represented they can waive any convening formalities and the meeting can be validly held without prior notice.

13.4 If there are more than twenty-five Shareholders, the Shareholders' decisions have to be taken at meetings to be convened in accordance with the applicable legal provisions.

13.5 If there are less than twenty-five Shareholders, each Shareholder may receive the text of the decisions to be taken and cast its vote in writing.

13.6 A Shareholder may be represented at a Shareholders' meeting by appointing in writing or by telegram, telefax, email or any similar means an attorney who need not be a Shareholder.

13.7 Collective decisions are only validly taken insofar as Shareholders owning more than half of the share capital adopt them. However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority (in number) of the Shareholders owning at least three-quarters of the Company's Share capital, subject to any other provisions of the Law.

**Chapter V.- Business year**

**Art. 14. Business year.**

14.1 The Company's financial year starts on the 1st January and ends on the 31st December of each year.

14.2 At the end of each financial year, the Company's accounts are established by the sole Manager or in case of plurality of managers, by the Board of Managers and the sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

14.3 Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office in accordance with the law.

**Art. 15. Distribution right of shares.**

15.1 The profits in respect of a financial year, after deduction of general and operating expenses, charges and depreciations, shall constitute the net profit of the Company in respect of that period.

15.2 From the net profits thus determined, five per cent shall be deducted and allocated to the legal reserve. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve reaches one tenth of the Company's share capital.

15.3 To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by law and by these Articles, the sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers shall propose that cash available for remittance be distributed. The decision to distribute funds and the determination of the amount of such distribution will be taken by a majority vote of the Shareholders.

15.4 Notwithstanding the preceding provisions, the sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers may decide to pay interim dividends to the shareholder(s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned shall be reimbursed by the shareholder(s).

#### Chapter VI.- Liquidation

**Art. 16. Causes of dissolution.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one of the Shareholders.

#### Art. 17. Liquidation.

17.1 The liquidation of the Company shall be decided by the Shareholders in accordance with the applicable legal provisions.

17.2 The liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the Shareholders who shall determine their powers and remuneration.

17.3 When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be distributed to the Shareholders pro-rata to their participation in the share capital of the Company.

17.4 A sole Shareholder may decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally all the assets and liabilities, known or unknown of the Company.

#### Chapter VII.- Applicable law

**Art. 18. Applicable law.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

#### *Transitory provisions*

The first accounting year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on 31 December 2006.

#### *Subscription - Payment*

The capital has been subscribed as follows:

Shares:

COLUMBUS LUXEMBOURG ONE, S.à r.l.	500
Total: five hundred Shares . . . . .	500

All these Shares have been fully paid up, so that the sum of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) corresponding to a share capital of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

#### *Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand five hundred Euro.

#### *General meeting*

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named entity, COLUMBUS LUXEMBOURG ONE, S.à r.l., representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1- Is appointed as manager of the Company for an undetermined period:

- Nobert Pacho, Sociologist, born on 17 October 1947 in Frankfurt, Germany, residing at Klopstockstraße 5, 65187 Wiesbaden, Germany.

2- The Company shall have its registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

### Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le onze octobre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

COLUMBUS LUXEMBOURG ONE, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, non encore immatriculée au registre de commerce de Luxembourg.

La comparante ci-dessus est représentée par Monsieur Patrick Van Hees, juriste, résidant à Luxembourg en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 10 octobre 2006.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

### Chapitre I<sup>er</sup> .- Forme, Nom, Siège social, Objet, Durée

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme-Dénomination.** Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de COLUMBUS LUXEMBOURG TWO, S.à r.l. qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»).

#### Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

2.2 Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.3 Toutefois, le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance de la Société est autorisé à transférer le siège de la Société dans la Ville de Luxembourg.

#### Art. 3. Objet.

3.1 La Société a pour objet la détention, directe ou indirecte, de tous intérêts sous quelque forme que ce soit, dans des entités, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par voie d'achat, de souscription ou d'acquisition de toute sûreté ou droits de toute sorte par voie de participation, contribution, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière ou l'acquisition d'instruments financiers de dettes, sous quelle que forme que ce soit, ainsi que la possession, l'administration, le développement et la gestion de cette détention d'intérêts.

3.2 La Société pourra octroyer des prêts, garanties et autres formes de financement et pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci soit substantiel, ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après reprises comme les «Sociétés Apparentées»), il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui ferait qu'elle soit engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier.

3.3 La Société pourra, en particulier, être engagée dans les opérations suivantes, il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre et autres instruments de dette ou titres de capital, convertibles ou pas ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec ou de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérée comme performante;

- accorder toute assistance sous quelque forme que ce soit (y compris mais non pas limité aux avances, prêts, dépôts d'espèces, crédits, garanties, ou d'accorder des garanties à ses Sociétés Apparentées) fournir toutes garanties, gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations

de la Société ou de Sociétés Apparentées, ou tout administrateur ou officier de la Société dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise;

La Société peut réaliser toutes opérations légales, commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les Sociétés de participation financières.

**Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

## **Titre II.- Capital, Parts**

### **Art. 5. Capital social.**

5.1 Le capital social souscrit est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cinq cents (500) parts sociales (les «Parts Sociales»), ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR), chacune. Les détenteurs de Parts Sociales sont définis ci-après les «Associés».

5.2 Complémentairement au capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Le montant dudit compte de prime d'émission sera laissé à la libre disposition du (des) Associé(s).

5.3 Toutes les Parts Sociales donnent droit à des droits égaux.

5.4 La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites fixées par la Loi.

**Art. 6. Indivisibilité des parts.** Envers la Société, les Parts Sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par Part Sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

### **Art. 7. Transfert des parts.**

7.1 Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Associé, les Parts Sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

7.2 Dans l'hypothèse où il y a plusieurs Associés, les Parts Sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par les articles 189 et 190 de la Loi.

## **Titre II.- Gérance**

### **Art. 8. Gérance.**

8.1 La Société est administrée par un gérant ou plusieurs gérants nommés par une résolution du (des) associé(s). En cas de pluralité de gérants, ils constitueront un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance»).

8.2 Les gérants ne sont pas obligatoirement des Associés. Les gérants pourront être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision du (des) Associé(s).

### **Art. 9. Pouvoirs du Conseil de Gérance.**

9.1 Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

9.2 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des Associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

**Art. 10. Représentation de la société.** Vis-à-vis des tiers, la Société est, en cas de Gérant Unique, valablement engagée par la seule signature de son Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux Gérants ou par la signature de toute personne à qui le pouvoir aura été délégué, en cas de Gérant Unique, par son Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux Gérants.

### **Art. 11. Délégation et agent du Gérant Unique et du Conseil de Gérance.**

11.1 Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, deux Gérants peuvent déléguer ses/leurs pouvoirs à un ou plusieurs mandataires ad hoc pour des tâches déterminées.

11.2 Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, deux Gérants déterminent les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de tout mandataire, la durée de leur représentation ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

### **Art. 12. Réunion du Conseil de Gérance.**

12.1 En cas de pluralité de gérants, les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par tout Gérant.

12.2 Le Conseil de Gérance peut valablement débattre et prendre des décisions sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés et s'ils ont renoncé aux formalités de convocation.

12.3 Tout Gérant est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil de Gérance par un autre Gérant, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite, d'un télégramme, d'un fax, d'un e-mail ou d'une lettre ou autres moyens similaires. Pour éviter tout doute, un Gérant peut représenter un ou plusieurs Gérants. Un



Gérant pourra également nommer par téléphone un autre Gérant pour le représenter, moyennant confirmation écrite ultérieure.

12.4 Le Conseil de Gérance ne peut valablement débattre et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du Conseil de Gérance seront adoptées à une majorité simple.

12.5 L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée si chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les Gérants participants, utilisant ou non ce type de technologie. Ledit participant sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo.

12.6 Une décision écrite, signée par tous les Gérants est aussi valable et valide que si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance, qui a été dûment convoquée et tenue. Une telle décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents ayant le même contenu signée par tous les membres du Conseil de Gérance.

12.7 Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance sont signés par tous les Gérants présents aux séances. Des extraits seront certifiés par un Gérant ou par toute personne désignée à cet effet par un Gérant ou lors de la réunion du Conseil de Gérance.

#### **Titre IV.- Assemblée générale des associés**

##### **Art. 13. Pouvoirs de l'assemblée générale des associés.**

13.1 L'Associé unique exerce tous pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des Associés.

13.2 En cas de pluralité d'Associés, chaque Associé peut prendre part aux décisions collectives indépendamment du nombre de parts détenues. Chaque Associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Toutes les Parts Sociales donnent droit à des droits de vote similaires.

13.3 Si tous les Associés sont présents ou représentés, ils peuvent renoncer aux formalités de convocation et la réunion peut valablement se tenir sans convocation préalable.

13.4 S'il y a plus de vingt-cinq Associés, les décisions des Associés doivent être prises au cours de réunions qui doivent être convoquées conformément aux dispositions légales applicables.

13.5 S'il y a moins de vingt-cinq Associés, chaque Associé peut recevoir le texte de ses décisions à être prises et prendre son vote par écrit.

13.6 Un Associé peut être représenté à une assemblée d'Associés en nommant par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou autres moyens similaires un représentant qui ne doit pas être nécessairement un Associé.

13.7 Les décisions collectives sont valablement prises si les Associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent. Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'Associés (en nombre) détenant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des toutes autres dispositions légales.

#### **Titre V.- Exercice social**

##### **Art. 14. Exercice social.**

14.1 L'année sociale de la Société commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

14.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis par le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance et celui-ci prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

14.3 Tout Associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social conformément à la loi.

##### **Art. 15. Droit de distribution des parts.**

15.1 Les profits de l'exercice social, après déduction des frais généraux et opérationnels, des charges et des amortissements, constituent le bénéfice net de la Société pour cette période.

15.2 Le bénéfice net ainsi déterminé, cinq pour cent seront prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celle-ci aura atteint dix pour cent du capital social.

15.3 Dans la mesure où des fonds peuvent être distribués au niveau de la Société tant dans le respect de la loi que des Statuts, le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance pourra proposer que les fonds disponibles soient distribués. La décision de distribuer des fonds et d'en déterminer le montant sera prise à la majorité des Associés.

15.4 Malgré les dispositions précédentes, le Gérant unique ou en cas de la pluralité de gérants, le Conseil de Gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires au(x) associé(s) avant la fin de l'exercice social sur la base d'une situation de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi ou selon ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par l'associé(s).

## Titre VI.- Liquidation

**Art. 16. Causes de dissolution.** La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité, de faillite de son Associé Unique ou de l'un de ses Associés.

### Art. 17. Liquidation.

17.1 La liquidation de la Société n'est possible que si elle est décidée par la majorité des Associés conformément aux dispositions légales applicables.

17.2 La liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par les Associés qui termineront leurs pouvoirs et rémunérations.

17.3 Quand la liquidation de la Société est terminée, les actifs de la Société vont être distribués aux Associés en fonction de leur participation dans le capital social de la Société.

17.4 Un Associé Unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation, assumant personnellement tous les actifs et passifs, connus ou inconnus de la Société.

## Titre VII.- Loi applicable

**Art. 18. Loi applicable.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2006.

### *Souscription - Libération*

Le capital social a été souscrit comme suit:

Parts Sociales:

COLUMBUS LUXEMBOURG ONE, S.à r.l.	<u>500</u>
Total: cinq cents Parts Sociales . . . . .	500

Toutes les Parts Sociales ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) correspondant à un capital de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille cinq cents euros.

### *Assemblée générale*

Immédiatement après la constitution de la Société, les comparantes précitées, COLUMBUS LUXEMBOURG ONE, S.à r.l., représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, ont pris les résolutions suivantes:

1- Est nommé gérant de la Société pour une période indéterminée:

- Nobert Pacho, Sociologiste, né le 17 octobre 1947 à Frankfurt, Allemagne, avec adresse à Klopstockstraße 5, D-65187 Wiesbaden, Allemagne.

2- Le siège social de la Société est établi à 20, rue de la poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. Van Hees, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 20 octobre 2006, vol. 438, fol. 55, case 2. — Reçu 125 euros.

*Le Receveur (signé):* A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 6 novembre 2006.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007017851/242/408.

(070011378) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2007.

**VSS YBR (LH3) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 100.476.

—  
**DISSOLUTION**

In the year two thousand and six, on the twenty-ninth of December.

Before Us Maître Martine Schaeffer, notary public residing in Remich (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

VSS VERTEX L.L.C., a limited liability company incorporated under the laws of Delaware, having its registered office at 350, Park Avenue, NY 10022, New York, USA, (the Sole Shareholder), hereby represented by Ms. Sabine Belair, attorney-at-law, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given on 19 December 2006.

The said proxy, after having been initialled and signed *ne varietur* by the proxy holder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party through its proxy holder has requested the notary to state that:

I. it holds all the shares in the Luxembourg private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) existing under the name of VSS YBR (LH3), S.à r.l., with registered office at 174, route de Longwy, in L-1940 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Registry under number B 100.476 (the Company);

II. the Company has been incorporated pursuant to a deed of Mr. Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, dated 1 April 2004, published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations*, N<sup>o</sup> 642 of 22 June 2004;

III. the Company's subscribed share capital is set at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro) divided into 500 (five hundred) ordinary shares, with a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euro) each;

IV. the Sole Shareholder assumes the role of liquidator of the Company;

V. the Sole Shareholder has decided to dissolve the Company with immediate effect;

VI. the Sole Shareholder is the final beneficial owner of the liquidation;

VII. the appearing party, as liquidator of the Company, declares that the activity of the Company has ceased, that the known liabilities of the Company have been settled or fully provided for, that the Sole Shareholder is vested with all the assets and hereby expressly declares that it will take over and assume all outstanding liabilities (if any) of the Company, in particular those hidden or any known but unpaid and any as yet unknown liabilities of the Company before any payment to itself;

VIII. consequently the Company be and hereby is liquidated and the liquidation is closed;

IX. it has full knowledge of the articles of incorporation of the Company and perfectly knows the financial situation of the Company;

X. it grants full discharge to the managers of the Company for his mandate from the date of his appointment up to the date of the present meeting; and

XI. the books and records of the dissolved Company shall be kept for five (5) years from the date of the present meeting at 174, route de Longwy, in L-1940 Luxembourg.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille six, le vingt-neuf décembre.

Par-devant Maître Schaeffer, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

VSS VERTEX L.L.C., une société de droit américain, ayant son siège social au 350, Park Avenue, NY 10022, New York, Etats-Unis d'Amérique (l'Associé Unique), ici dûment représentée par Maître Sabine Belair, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration émise le 19 décembre 2006.

Laquelle procuration après signature *ne varietur* par le mandataire et le notaire instrumentaire, demeurera annexée au présent acte pour y être soumis ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. la comparante détient toutes les parts sociales de la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, existant sous la dénomination de VSS YBR (LH3), S.à r.l., ayant son siège social au 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 100.476 (la Société),

II. la Société a été constituée suivant acte du notaire Joseph Elvinger, de résidence à Luxembourg, en date du 1<sup>er</sup> avril 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N ° 642 du 22 juin 2004;

III. le capital social souscrit de la Société s'élève à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) réparti en 500 (cinq cent) parts sociales, ayant une valeur nominale de EUR 25,- (vingt -cinq euros) chacune;

IV. l'Associé Unique assume le rôle de liquidateur de la Société;

V. l'Associé Unique a décidé de prononcer la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat;

VI. l'Associé Unique est le bénéficiaire économique final de l'opération,

VII. la comparante, en sa qualité de liquidateur de la Société, déclare que l'activité de la Société a cessé, que le passif connu de la Société a été payé ou provisionné, que l'Associé Unique est investi de tout l'actif et qu'il s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et tout passif impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne;

VIII. partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée;

IX. la comparante a pleinement connaissance des statuts de la Société et de la situation financière de celle-ci;

X. la comparante donne décharge pleine et entière aux gérants de la Société pour son mandat à compter de la date de sa nomination jusqu'à ce jour; et

XI. les documents et pièces relatifs à la Société dissoute resteront conservés durant cinq (5) ans à compter de la date de la présente assemblée au 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête de la comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la partie comparante, celle-ci a signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: C. Petit, M. Schaeffer.

Enregistré à Remich, le 5 janvier 2007, REM 2007 65. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Remich, le 15 janvier 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2007018648/5770/87.

(070011837) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2007.

### **Rollimmo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7220 Walferdange, 133, route de Diekirch.

R.C.S. Luxembourg B 15.635.

#### EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire du 22 juin 2005 que les mandats des administrateurs actuellement en fonction, à savoir:

- Monsieur Nico Rollinger, administrateur de sociétés, demeurant à Helmsange, 50, rue des Prés
- Monsieur Marco Rollinger, administrateur de sociétés, demeurant à Helmdange, 189, route de Luxembourg

ainsi que le mandat du commissaire aux comptes actuellement en fonction, à savoir:

- Monsieur Jean-Jacques Scherer, conseiller fiscal, avec adresse professionnelle au 55-57, rue de Merl, L-2146 Luxembourg

sont renouvelés et se termineront à l'issue de l'assemblée générale statutaire à tenir en l'an 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 août 2006.

Référence de publication: 2007018301/508/20.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> septembre 2006, réf. LSO-BU00091. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060139133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2006.

**Cohab s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8356 Garnich, 4, Am Brill.

R.C.S. Luxembourg B 35.796.

Le bilan au 31 décembre 2002 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007018297/5103/12.

Enregistré à Luxembourg, le 13 septembre 2006, réf. LSO-BU03011. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070005646) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2007.

**Cohab s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8356 Garnich, 4, Am Brill.

R.C.S. Luxembourg B 35.796.

Le bilan au 31 décembre 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007018296/5103/12.

Enregistré à Luxembourg, le 13 septembre 2006, réf. LSO-BU03012. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070005650) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2007.

**Cohab s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8356 Garnich, 4, Am Brill.

R.C.S. Luxembourg B 35.796.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007018295/5103/12.

Enregistré à Luxembourg, le 13 septembre 2006, réf. LSO-BU03013. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070005652) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2007.

**Chris Hairdressing, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2631 Luxembourg, 24, rue de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 109.851.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2006.

FIDUCIAIRE LATITUDES, S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007018300/1029/14.

Enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2006, réf. LSO-BU00700. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060141878) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2006.

**MG Immobilier S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1521 Luxembourg, 134, rue Adolphe Fischer.

R.C.S. Luxembourg B 78.585.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007018280/1038/12.

Enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 2006, réf. LSO-BU05800. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070002874) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2007.

---

**I.B.C.C., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 87.442.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007018125/784/12.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2007, réf. LSO-CA03305. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070005050) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2007.

---

**Bac Management, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 58.324.

*Extrait des décisions de l'associée unique en date du 16 août 2006*

1) Le nombre de gérants a été augmenté de 3 à 10.

2) Les personnes suivantes ont été nommées gérants de la société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Robert Hovenier, directeur commercial, né à Seedorf (Pays-Bas), le 28 mai 1965, ayant son domicile professionnel à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

- Monsieur Cornelius Martin Bechtel, conseil, né à Emmerich/Rh (Allemagne), le 11 mars 1968, ayant son domicile professionnel à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

- Monsieur Eric Magrini, conseil, né à Luxembourg, le 20 avril 1963, ayant son domicile professionnel à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

- Monsieur Paul Marx, docteur en droit, né à Esch-sur-Alzette (Luxembourg), le 21 novembre 1947, ayant son domicile professionnel à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

- Monsieur Carl Speecke, administrateur de sociétés, né à Kortrijk (Belgique), le 5 mars 1964, ayant son domicile professionnel à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

- Monsieur Hans de Graaf, administrateur de sociétés, né à Rееuwijk (Pays-Bas), le 19 avril 1950, ayant son domicile professionnel à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

- Monsieur Arnaud Schreiber, administrateur de sociétés, né à Charleroi (Belgique), le 8 mai 1975, ayant son domicile professionnel à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

3) la société est engagée par les signatures conjointes de deux gérants.

Pour avis sincère et conforme

BAC MANAGEMENT

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Référence de publication: 2007018122/29/31.

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2006, réf. LSO-BT06134. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070005283) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2007.

---

**Silver Hook Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 86.899.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007018128/784/12.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2007, réf. LSO-CA03318. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070005044) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2007.

---

**Société Immobilière Le Domicile S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1273 Luxembourg-Hamm, 20, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 38.324.

Le bilan au 31 décembre 2002 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007018136/574/12.

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2006, réf. LSO-BN01278. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060134082) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2006.

---

**HVB Structured Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 112.174.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 12 décembre 2006.

P. Bettingen

Notaire

Référence de publication: 2007018165/202/14.

Enregistré à Luxembourg, le 7 juin 2006, réf. LSO-BR01249. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060137604) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2006.

---

**Yanuda S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 33.034.

Le bilan au 31 décembre 2001 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007018112/766/12.

Enregistré à Luxembourg, le 16 août 2006, réf. LSO-BT04377. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070006886) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2007.

---

**Rollinger Walfer S.A., Société Anonyme,**

(anc. Rollinger Henri et Fils Exploitation S.A.).

Siège social: L-7220 Walferdange, 133, route de Diekirch.

R.C.S. Luxembourg B 42.998.

EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire du 21 juin 2006 que les mandats des administrateurs actuellement en fonction, à savoir:

- Monsieur Nico Rollinger, administrateur de sociétés, demeurant à Helmsange, 50, rue des Prés
- Monsieur Marco Rollinger, administrateur de sociétés, demeurant à Helmdange, 189, route de Luxembourg

- Monsieur Jean Ries, administrateur de sociétés, demeurant à Dalheim, 6, Wenkelhiel  
ainsi que le mandat du commissaire aux comptes actuellement en fonction, à savoir:

- Monsieur Sylvain Henzig, réviseur d'entreprises, avec adresse professionnelle au 55-57, rue de Merl, L-2146 Luxembourg

sont renouvelés et se termineront à l'issue de l'assemblée générale statutaire à tenir en l'an 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 août 2006.

Référence de publication: 2007018302/508/22.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> septembre 2006, réf. LSO-BU00093. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060139120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2006.

---

**Business Center Steinsel B.C.S. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7220 Walferdange, 133, route de Diekirch.

R.C.S. Luxembourg B 80.677.

—  
EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire du 21 juin 2006 que les mandats des administrateurs actuellement en fonction, à savoir:

- Monsieur Nico Rollinger, administrateur de sociétés, demeurant à Helmsange, 50, rue des Prés

- Monsieur Marco Rollinger, administrateur de sociétés, demeurant à Helmdange, 189, route de Luxembourg

- Monsieur Jean Ries, administrateur de sociétés, demeurant à Dalheim, 6, Wenkelhiel

ainsi que le mandat du commissaire aux comptes actuellement en fonction, à savoir:

- Monsieur Jean-Jacques Scherer, conseiller fiscal, avec adresse professionnelle au 55-57, rue de Merl, L-2146 Luxembourg

sont renouvelés et se termineront à l'issue de l'assemblée générale statutaire à tenir en l'an 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 août 2006.

Référence de publication: 2007018303/508/21.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> septembre 2006, réf. LSO-BU00087. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060139111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2006.

---

**Conter-Lehners S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5770 Weiler-la-Tour, 9A, Schlammestee.

R.C.S. Luxembourg B 76.985.

—  
Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2006.

FIDUCIAIRE LATITUDES, S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007018263/1029/14.

Enregistré à Luxembourg, le 3 août 2006, réf. LSO-BT01740. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060141883) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2006.

---